

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, November 4, 2024

The Standing Senate Committee on Human Rights met with videoconference this day at 4:59 p.m. [ET], to examine such issues as may arise from time to time relating to human rights generally; and, in camera, to consider the Government Response to the Fourth Report of the Standing Senate Committee on Human Rights entitled “Human Rights of Federally-Sentenced Persons”, tabled in the Senate on June 16, 2021, during the Second Session of the Forty-third Parliament.

Senator Wanda Thomas Bernard (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation, and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit Peoples from across Turtle Island.

I am Wanda Thomas Bernard, a senator from Nova Scotia and deputy chair of this committee. In the absence of the chair, I will be chairing the meeting this evening.

I would first like to invite my honourable colleagues to introduce themselves.

Senator Gerba: Amina Gerba, Quebec.

Senator Arnot: I am David Arnot, from Saskatchewan.

Senator Ross: I am Krista Ross, from New Brunswick.

Senator Pate: Kim Pate, and I live here on the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

Senator K. Wells: Kristopher Wells, Alberta.

The Deputy Chair: Welcome, senators, and welcome to all those who are following our deliberations from home.

Today, our committee will continue its study on aging out of foster care under its general order of reference.

Before we welcome our witnesses, I would like to provide a content warning for this meeting. The sensitive topics covered today may be triggering for people in the room with us as well as for those watching and listening to the broadcast. Mental health support for all Canadians is available by phone and text at 988. Senators and parliamentary employees are also reminded that the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 4 novembre 2024

Le comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd’hui, à 16 h 59 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner les questions qui pourraient survenir concernant les droits de la personne en général; et, à huis clos, pour examiner la réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, intitulé « Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral », déposé au Sénat le 16 juin 2021 durant la deuxième session de la quarante-troisième législature.

La sénatrice Wanda Thomas Bernard (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Honorables sénateurs et sénatrices, pour commencer, j’aimerais reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe, qui abrite maintenant de nombreux autres peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits de toute l’île de la Tortue.

Je suis Wanda Thomas Bernard, sénatrice de la Nouvelle-Écosse et vice-présidente du comité. En l’absence de la présidente, je présiderai la réunion de ce soir.

J’aimerais d’abord inviter mes honorables collègues à se présenter.

La sénatrice Gerba : Amina Gerba, du Québec.

Le sénateur Arnot : Je suis David Arnot, de la Saskatchewan.

La sénatrice Ross : Je suis Krista Ross, du Nouveau-Brunswick

La sénatrice Pate : Kim Pate, et je vis ici sur le territoire non cédé et non abandonné des Algonquins anishinabe.

Le sénateur K. Wells : Kristopher Wells, de l’Alberta.

La vice-présidente : Bienvenue, sénateurs et sénatrices, et bienvenue à tous ceux qui suivent nos délibérations à la maison.

Aujourd’hui, notre comité poursuit son étude de la fin de la prise en charge des jeunes en foyer d’accueil en vertu de son ordre de renvoi général.

Avant d’accueillir nos témoins, je voudrais faire une mise en garde concernant le contenu de la réunion. Les sujets sensibles abordés aujourd’hui peuvent être des déclencheurs pour les personnes présentes dans la salle ainsi que pour celles qui regardent et écoutent la diffusion. Un soutien en santé mentale est offert à tous les Canadiens par téléphone et par message

Senate's Employee and Family Assistance Program is available to them and offers short-term counselling for both personal and work-related concerns, as well as crisis counselling.

This afternoon, we shall have two panels. In each panel, we shall hear from the witnesses, and then the senators around this table will have a question-and-answer session.

I will now introduce our first panel. Our witnesses have been asked to make a five-minute opening statement. With us today via video conference, from the Saskatchewan Advocate for Children & Youth's office, please welcome Lisa Broda, Advocate for Children and Youth and President of the Canadian Council of Child and Youth Advocates; and with her is Marci Macomber, Director, Investigations and Systemics.

Also on this panel by video conference, from the Yukon Child & Youth Advocate Office, please welcome Annette King, Children and Youth Advocate and Vice-President of the Canadian Council of Child and Youth Advocates.

I now invite Ms. Broda to make her presentation, to be followed by Ms. King.

Lisa Broda, Advocate for Children & Youth and President, Canadian Council of Child and Youth Advocates, Saskatchewan Advocate for Children and Youth's Office: Good afternoon. Thank you for the opportunity to speak on this important matter and to all the other witnesses for their contributions and significant work in this area.

I am joining you from Treaty 6 territory and the homeland of the Métis, and our work as council spans all treaty territories. In this work, we honour all First Nations, Inuit and Métis peoples.

I am addressing you today as both the Saskatchewan Advocate for Children & Youth as well as the President of the Canadian Council of Child and Youth Advocates.

Our council members are independent, appointed children's advocates, representatives, and ombudsmen in the provinces and territories who hold explicit legislative mandates to protect the rights of children and youth who receive public services through individual and systemic advocacy. We work together to identify mutual concerns and address these national issues where we can.

texte. Il suffit de composer le 988. Je rappelle également aux sénateurs et aux employés parlementaires qu'ils peuvent profiter du Programme d'aide aux employés et à leur famille du Sénat, qui leur offre des services de counseling à court terme pour les problèmes personnels et professionnels, ainsi qu'un service de counseling en cas de crise.

Cet après-midi, nous aurons deux groupes de témoins. Dans chaque groupe, nous entendrons les témoins, puis les sénateurs autour de la table auront une période de questions et de réponses.

Je vais maintenant présenter notre premier groupe de témoins. On a demandé à nos témoins de présenter des déclarations liminaires de cinq minutes. Nous recevons aujourd'hui par vidéoconférence Lisa Broda, défenseure des droits des enfants et des jeunes et présidente du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes; et elle est accompagnée de Marci Macomber, directrice des enquêtes systémiques, du Bureau du défenseur des enfants et des jeunes de la Saskatchewan.

Dans le même groupe de témoins, veuillez accueillir par vidéoconférence Annette King, défenseure de l'enfance et de la jeunesse du Yukon et vice-présidente du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon.

J'invite maintenant Mme Broda à présenter son exposé, suivie de Mme King.

Lisa Broda, défenseure des droits des enfants et des jeunes et présidente, Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, Bureau du défenseur des enfants et des jeunes de la Saskatchewan : Bonjour. Je vous remercie de me permettre de m'exprimer sur cette question importante et je remercie tous les autres témoins de leurs contributions et de leur travail important dans ce domaine.

Je me joins à vous depuis le territoire visé par le Traité n° 6 et la terre d'accueil des Métis, et notre travail en tant que conseil couvre tous les territoires visés par des traités. Dans le cadre de ce travail, nous honorons toutes les Premières Nations et tous les peuples inuits et Métis.

Je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que défenseure des droits des enfants et des jeunes de la Saskatchewan ainsi que présidente du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes.

Les membres de notre conseil sont des défenseurs des enfants, des représentants et des ombudsmans indépendants nommés dans les provinces et les territoires qui sont explicitement mandatés par la loi pour protéger les droits des enfants et des jeunes qui reçoivent des services publics grâce à une défense individuelle et systémique. Nous travaillons ensemble pour cerner les préoccupations communes et aborder ces questions nationales dans la mesure du possible.

In my comments as the president of the council around any national standards that may be legislated, I do not speak for my colleagues in Quebec as they do not typically comment on federal bills, which are outside of their provincial mandate.

The challenges and vulnerabilities faced by young people aging out of care — and Indigenous young people in particular — have been well covered by other witnesses to this committee. It is clear that young people leaving government care are not adequately prepared prior to their transition to independence and that their after-care support provided is often not sufficient.

This evidence is reflective of what we see in Saskatchewan and what council members see nationally. What I can add from our perspective as oversight bodies to the child welfare systems is that despite the best intentions of caregivers and those working within these systems, this lack of preparation is often a result of the significant instability young people face as they grow up in care.

Children and youth can experience frequent turnovers in caseworkers, which affects communication and planning for their needs. Young people also often experience multiple moves while in care, and youth growing up in group care face the additional instability of multiple paid caregivers coming in and out of the home and continuous turnover of staff in that area.

Although this study is aging out of foster care, other forms of care are increasing in use, such as extended family care and group care, and should therefore be considered.

Nationally, what we know from our advocacy and systemic work and from what we hear directly from young people on transitioning to adulthood reflects what other witnesses have already highlighted in that the transition must be earlier, longer and have increased flexibility.

While many provinces and territories have adequate policies for transitioning out of care, the reality of the practice does not always meet the requirements of policy. Across Canada, systems are challenged with recruitment and retention of experienced child welfare staff, particularly in rural, northern and remote communities.

Dans mes commentaires en tant que présidente du conseil portant sur les normes nationales pouvant faire l'objet d'une loi, je ne m'adresse pas à vous au nom de mes collègues au Québec, car ils ne se prononcent généralement pas sur les projets de loi fédéraux, qui ne font pas partie de leur mandat provincial.

Les difficultés et les vulnérabilités auxquelles les jeunes qui sortent de la prise en charge sont confrontés — et les jeunes autochtones en particulier — ont toutes été bien abordées par d'autres témoins du comité. Il est clair que les jeunes qui sortent de la prise en charge par le gouvernement ne sont pas adéquatement préparés avant leur transition vers l'indépendance et que le soutien après la prise en charge n'est souvent pas suffisant.

Cette situation reflète ce que nous constatons en Saskatchewan et ce que les membres du conseil voient à l'échelle nationale. Je peux ajouter de notre perspective en tant qu'organismes de surveillance du système de protection de l'enfance que, malgré les meilleures intentions des fournisseurs de soins et des personnes qui travaillent au sein de ces systèmes, ce manque de préparation résulte souvent de la grande instabilité à laquelle les jeunes sont confrontés lorsqu'ils grandissent dans des foyers d'accueil.

Les enfants et les jeunes voient souvent des rotations des intervenants, ce qui se répercute sur la communication et la planification concernant leurs besoins. Les jeunes doivent aussi souvent se déplacer pendant une prise en charge, et les jeunes qui grandissent dans des foyers de groupe font face à l'instabilité supplémentaire des multiples fournisseurs de soins rémunérés qui entrent dans le foyer et en sortent et au roulement continu du personnel dans ce domaine.

Même si cette étude porte sur la fin de la prise en charge des jeunes en foyer d'accueil, d'autres formes de prise en charge sont de plus en plus utilisées, comme la prise en charge par la famille élargie et les foyers de groupe, et devraient donc être prises en considération.

À l'échelle nationale, ce que nous savons d'après notre défense des intérêts et notre travail systémique et ce que nous entendons dire directement par les jeunes qui font la transition vers la vie adulte reflète ce que d'autres témoins ont déjà souligné, à savoir que la transition doit se faire plus tôt, être plus longue et permettre une flexibilité accrue.

Même si un grand nombre de provinces et de territoires disposent de politiques adéquates pour faire la transition vers la fin de la prise en charge, en réalité, la pratique ne répond pas toujours aux exigences des politiques. Partout au Canada, les systèmes sont éprouvés par le recrutement et la rétention d'employés d'expérience dans les systèmes de protection de l'enfance, surtout dans les collectivités rurales, nordiques et éloignées.

While we often hear that frequent staff turnover and vacancies lead to burnout, which impairs the system's capacity to meet policy standards or to ensure quality assessments of a young person's needs, under-resourcing results in high caseloads, jeopardizing the time caseworkers have to provide support and guidance to youth approaching independence. Caseloads must be kept manageable so that youth consultation and relationship-building can occur at every level and every step of the child welfare process.

Contact standards are also a key issue, particularly with youth aging out. At least in Saskatchewan, there are no required contact standards for young people in receipt of extended support services.

Despite child welfare falling under provincial jurisdiction, the federal government does have a role to play in remediating the challenges faced by young people aging out of government care.

Canada is a state party to the United Nations Convention on the Rights of the Child. Upon ratification of the UNCRC, Canada is legally bound to it within the sphere of international law and, therefore, is responsible to the international community for its implementation.

When Canada ratified the UNCRC, it did so with the agreement of all provinces. Therefore, all levels of government in Canada have a shared legal and moral obligation to protect, respect and fulfill the rights of children as codified in the UNCRC.

The preamble of the UNCRC indicates it was developed on the foundation that “. . . the child should be fully prepared to live an individual life in society”

There is an onus on the federal government to do all it can to collaborate with other levels of government to ensure its obligations to children under the UNCRC are met. That includes implementing the concluding observations of the UN Committee on the Rights of the Child, which call for the development of some of the mechanisms for change already recommended by other witnesses to this study.

Young people in care maintain their rights to an adequate standard of living, equal access to higher education, the highest attainable standard of health and so on after their eighteenth birthday under other international treaties and under the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act,

Même si nous entendons souvent dire que le roulement et les congés fréquents du personnel entraînent un épuisement professionnel, ce qui nuit à la capacité du système de répondre aux normes stratégiques ou de garantir des évaluations de qualité des besoins d'un jeune, le manque de ressources entraîne des charges de travail élevées, ce qui met en péril le temps dont disposent les intervenants pour fournir du soutien et des conseils aux jeunes qui approchent de l'indépendance. Les charges de travail doivent être conservées à un niveau gérable de sorte que la consultation des jeunes et l'établissement d'une relation puissent se faire à tous les niveaux et toutes les étapes du processus des services d'aide à l'enfance.

Les normes de communication sont également une question clé, surtout pour ce qui est des jeunes qui cessent d'être pris en charge. En Saskatchewan au moins, il n'y a pas de normes de communication requises pour les jeunes qui reçoivent des services de soutien élargis.

Bien que les services de protection de l'enfance relèvent de la compétence provinciale, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour relever les défis auxquels les jeunes qui sortent de la prise en charge du gouvernement font face.

Le Canada est un État partie à la Convention des Nations unies relatives aux droits de l'enfant. Lorsqu'il ratifie la Convention, le Canada est légalement lié à celle-ci dans le cadre du droit international et, par conséquent, il est responsable de sa mise en œuvre devant la communauté internationale.

Lorsque le Canada a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, il l'a fait avec l'accord de toutes les provinces. Par conséquent, tous les ordres de gouvernement au Canada ont une obligation légale et morale partagée de protéger, de respecter et d'instaurer les droits des enfants tels qu'ils sont codifiés dans la Convention.

Le préambule de la Convention indique qu'elle a été élaborée en « considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société... »

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de faire tout son possible pour collaborer avec d'autres ordres de gouvernement pour s'assurer que ses obligations à l'endroit des enfants en vertu de la Convention sont respectées. Cela comprend la mise en œuvre des observations de clôture du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, qui prévoit l'élaboration de certains des mécanismes de changement déjà recommandés par d'autres témoins de l'étude.

Les jeunes pris en charge maintiennent leurs droits à un niveau de vie suffisant, à un accès égal à l'éducation supérieure, au meilleur état de santé qu'ils sont capables d'atteindre et ainsi de suite jusqu'à leur dix-huitième anniversaire, en vertu d'autres traités internationaux et de la Loi sur la Déclaration des Nations

which guarantees special measures to Indigenous youth in this regard.

The committee has heard from previous witnesses that national standards for transitioning from care are needed. It is important to ensure all youth have access to the same level of service no matter where in Canada they reside, while respecting jurisdictional boundaries. But in order for additional standards to be adhered to, the systems responsible must have enough human resources to do this important work.

With this in mind, our recommendations to this committee are to broaden the scope of its study to include young people aging out of all types of government care.

We suggest federal government collaboration with provincial and territorial governments to increase human resource capacity and ensure a qualified, adequately supported workforce within child welfare systems. An example of this could be a shared targeted funding agreement for human resources and training, similar to what is provided through bilateral agreements to improve health care services.

We also suggest the federal government implement the longstanding recommendations of the UN Committee on the Rights of the Child for disaggregated data collection to allow for comprehensive monitoring of children's rights, and also to establish an independent mechanism at the federal level for monitoring children's rights, such as a national commissioner for children and youth.

Lastly, to adopt a national strategy for children and youth that provides a framework target for all levels of government, while enabling the provinces and territories to adopt, accordingly, their own specific plans and strategies.

I wish to thank you again for this opportunity to present. We appreciate being here today and certainly will be open to some questions. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, Ms. Broda.

Annette King, Children and Youth Advocate and Vice-President, Canadian Council of Child and Youth Advocates, Yukon Child and Youth Advocate Office: Thank you for having me as well. My name is Annette King, and I am the child and youth advocate for the Yukon.

unies sur les droits des peuples autochtones, qui garantit la prise de mesures spéciales à l'endroit des jeunes Autochtones à cet égard.

D'autres témoins au comité ont exprimé que des normes nationales pour la transition vers la fin de la prise en charge sont nécessaires. Il est important de nous assurer que tous les jeunes ont accès au même niveau de service peu importe l'endroit où ils vivent au Canada, tout en respectant les limites juridictionnelles. Mais pour que l'on respecte les normes supplémentaires, les systèmes responsables doivent disposer de ressources humaines suffisantes pour faire ce travail important.

En gardant cela à l'esprit, nous recommandons au comité d'élargir la portée de l'étude afin d'inclure les jeunes qui sortent de tout type de prise en charge par le gouvernement.

Nous suggérons que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'augmenter la capacité en matière de ressources humaines et de garantir une main-d'œuvre qualifiée et soutenue adéquatement au sein des systèmes de protection de l'enfance. Il pourrait s'agir par exemple d'un accord de financement ciblé partagé pour les ressources humaines et la formation, à l'instar de ce qui est prévu dans les accords bilatéraux pour améliorer les services de soins de santé.

Nous suggérons également que le gouvernement fédéral mette en œuvre les recommandations de longue date du Comité des droits de l'enfant des Nations unies pour la collecte de données désagrégées afin de permettre une surveillance exhaustive des droits des enfants et d'établir un mécanisme indépendant à l'échelle fédérale pour la surveillance des droits des enfants, comme un commissaire national aux enfants et à la jeunesse.

Enfin, nous recommandons l'adoption d'une stratégie nationale pour les enfants et les jeunes qui fournit une cible-cadre pour tous les ordres de gouvernement, tout en permettant aux provinces et aux territoires d'adopter, en conséquence, leurs propres plans et stratégies particuliers.

Je tiens à vous remercier encore une fois de m'avoir permis de présenter mon exposé. Nous sommes reconnaissantes d'être ici aujourd'hui et sommes ouvertes à répondre à vos questions. Je vous remercie.

La vice-présidente : Merci, madame Broda.

Annette King, défenseure de l'enfance et de la jeunesse et vice-présidente, Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon : Merci de me recevoir également. Je m'appelle Annette King et je suis défenseure des enfants et des jeunes pour le Yukon.

In the Yukon context, we have 14 First Nations. Eleven are self-governing, which is a unique context in terms of how the territorial government works with the First Nation governments and also with the role of the federal government. Whitehorse is the primary city, which is on the traditional territory of Kwanlin Dün First Nation and the Ta'an Kwäch'än Council.

Our act was passed in 2009 directly out of the Child and Family Services Act, as a recommendation in that act that came out in 2008. Therefore, we know that the reason we exist as an organization is to address the challenges and vulnerabilities for children in the child welfare system primarily.

We really appreciate the opportunity to discuss and hear about positive practices in provinces and territories and the appropriate role of the federal government.

As the vice-president of the Canadian Council of Child and Youth Advocates, I'm not here to speak on all jurisdictions, but I am in my tenth year at that table so I can tell you that this has been a big topic for the whole decade that I know of it. It is a lot of common ground between the provinces and territories, with unique situations, particularly different laws and legislation as they relate.

In the Yukon, children can be in care up to age 19, and in the most recent revisions to the Child and Family Services Act, there is now eligibility for post-care supports until age 26.

Locally, we have been addressing this issue through our individual work on a daily basis as well as individual advocacy work case by case for specific children and youth and making sure that they have representation with decision makers. We have also been addressing it systemically. Publicly, we have released a video on aging out that was developed by a youth who was from care and left care. Then we released a report called *Empty Spaces — Caring Connections*, and that looked at all the different issues in the child welfare system. Our recommendations primarily come from there.

We have also been heavily influenced by the Truth and Reconciliation Commission as well as the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls 2S+Calls to Action and a local strategy for the Calls to Justice in that area.

Dans le contexte du Yukon, il y a 14 Premières Nations; 11 d'entre elles sont autonomes, ce qui représente un contexte unique pour ce qui est de la manière dont le gouvernement territorial travaille avec les gouvernements des Premières Nations et également du rôle du gouvernement fédéral. Whitehorse est la ville principale, qui se trouve sur le territoire traditionnel de la Première Nation Kwanlin Dün et du Conseil des Ta'an Kwäch'än.

Notre loi a été adoptée en 2009 et découlait directement de la Child and Family Services Act, en tant que recommandation formulée dans cette loi entrée en vigueur en 2008. Par conséquent, nous savons que nous existons comme organisation pour relever les défis et réagir aux vulnérabilités des enfants qui se trouvent principalement dans le système de protection de l'enfance.

Nous sommes très reconnaissantes d'avoir l'occasion de discuter et d'entendre parler de pratiques positives dans les provinces et les territoires et du rôle approprié pour le gouvernement fédéral.

En tant que vice-présidente du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, je ne suis pas ici pour représenter toutes les administrations, mais j'en suis à ma dixième année à cette table, alors je peux vous dire que c'est un sujet important depuis les 10 années que je le connais. Il y a beaucoup de points communs entre les provinces et les territoires, qui ont des situations uniques, en particulier des lois et des législations différentes.

Au Yukon, les enfants peuvent être pris en charge jusqu'à 19 ans, et dans les plus récentes révisions de la Child and Family Services Act, ils peuvent maintenant bénéficier de mesures de soutien après la prise en charge jusqu'à 26 ans.

À l'échelle locale, nous avons tenu compte de cette question à l'aide de notre travail individuel quotidien ainsi que de nos activités de défense individuelles auprès d'enfants et de jeunes en particulier et en nous assurant qu'ils sont représentés auprès des décideurs. Nous avons également réagi à la question de manière systématique. Dans la sphère publique, nous avons publié une vidéo sur la fin de la prise en charge qui a été conçue par un jeune pris en charge qui est sorti d'un foyer d'accueil. Nous avons ensuite publié un rapport intitulé *Empty Spaces — Caring Connections*, qui examinait tous les problèmes différents dans le système de protection de l'enfance. Nos recommandations découlent principalement de ce rapport.

Nous avons aussi été fortement influencés par la Commission de vérité et réconciliation ainsi que les appels à l'action concernant les femmes, les filles et les personnes bispirituelles plus autochtones disparues et assassinées et aussi par une stratégie locale pour les appels à la justice dans ce domaine.

Additionally, there is a territorial youth strategy in the Yukon where young people have a loud voice in influencing government priorities, and all levels of government — First Nations, municipalities, all three territorial parties and the federal government — have signed on to that strategy. We take a lot of guidance from our young people.

In the Yukon, we have seen many different changes, particularly because the act changed or has been amended and is really trying to incorporate the principles that were in Bill C-92. It is a little different in the Yukon how that is incorporated, but it is about trying to make sure that First Nation governments have that partnership.

But regardless of the changes in legislation and policy, it is the practice that matters. There are ongoing failures in practice and the need for oversight is continuous.

As Dr. Broda has stated, these have been compounded by a high turnover in all levels in the child welfare system right from front line to leadership. We don't see a consistent standard of care for children in any of the areas — lots of burnout, lots of workers leaving, lots of people leaving the territory and coming from different jurisdictions and not being aware of our territorial context. We are constantly dealing with that and making sure that the children have the ongoing standard of care which really relates to UNCRC Article 25 and making sure that right to have your care reviewed is considered.

We have seen some creative initiatives and alternatives and solutions with good intentions and a reconciliation lens. Sometimes they are good. I would love to go into many examples, but I think there is an intention to try to not have kids in care or to try to help kids leave care younger into a family situation or putting them on a youth agreement and creating independence even younger. Sometimes those have unintended consequences that create different problems. So I think whenever decisions are made, we really are recommending a full child rights lens and analysis of the solutions. You don't want to just fix one problem but create another one.

Part of it is how children are placed in the first place. We have had a longstanding issue of siblings being disconnected, children being moved from communities, having lack of cultural connection, and how children are placed in the very first place is

De plus, il existe au Yukon une stratégie territoriale pour les jeunes, où les jeunes peuvent s'exprimer haut et fort pour influencer les priorités gouvernementales, et tous les ordres de gouvernement — les Premières Nations, les municipalités, les trois partis territoriaux et le gouvernement fédéral — ont adhéré à cette stratégie. Nous recevons beaucoup de conseils de nos jeunes.

Au Yukon, nous avons observé de nombreux changements, et cela tient particulièrement au fait que la loi a changé ou qu'elle a été modifiée, et qu'elle essaie vraiment d'intégrer les principes qui étaient enchâssés dans le projet de loi C-92. La manière dont c'est intégré est un peu différente au Yukon, mais il s'agit de s'assurer que les gouvernements des Premières Nations ont ce partenariat.

Mais peu importent les changements apportés à la loi et aux politiques, c'est la pratique qui compte. Il y a des lacunes continues dans la pratique et le besoin d'assurer une surveillance continue.

Comme Mme Broda l'a affirmé, ces lacunes ont été exacerbées par un roulement élevé dans tous les niveaux du système de protection de l'enfance de la première ligne jusqu'aux dirigeants. Nous ne voyons pas de norme constante dans la prise en charge des enfants dans tous les domaines; il y a beaucoup d'épuisement professionnel, beaucoup de travailleurs qui partent, beaucoup de gens qui quittent le territoire et qui viennent d'administrations différentes et ne connaissent pas notre contexte territorial. Nous devons constamment composer avec ces situations et nous assurer que les enfants bénéficient de la norme continue de prise en charge qui est vraiment liée à l'article 25 de la Convention relative aux droits de l'enfant et nous assurer que l'on tient compte de ce droit de faire examiner la prise en charge.

Nous avons été témoins de quelques initiatives et solutions de rechange créatives qui étaient bien intentionnées et étaient axées sur la réconciliation. Elles sont parfois bonnes. J'aimerais parler de nombreux exemples, mais je pense qu'on cherche à ne pas avoir d'enfants pris en charge ou à essayer d'aider les enfants à quitter la prise en charge plus tôt possible pour qu'ils se retrouvent dans une situation familiale ou de les inclure dans un accord jeunesse et de créer l'indépendance encore plus tôt. Cela a parfois des conséquences imprévues qui créent des problèmes différents. Je pense donc que, dès que des décisions sont prises, nous recommandons en fait une analyse des solutions qui tienne vraiment compte des droits des enfants. Nous ne voulons pas simplement régler un problème et, en même temps, en créer un autre.

Une partie du problème tient à la façon dont les enfants sont placés en premier lieu. Pendant longtemps, les membres d'une même fratrie étaient séparés, les enfants étant déplacés hors de communautés, sans cette connexion culturelle, et la façon dont

significant to how they can leave care with those cultural connections, those community anchors and the cultural plans.

Having youth participation as part of the case planning and supports right from the beginning is really important as well. We have had some success in our individual advocacy work for that.

The support for children aged 16 to 19 in our system is also really important because those kids don't actually want to be in care anymore. That support and developmental capacity that is required at that time is really important.

Permanency planning used to be a term that was used —

The Deputy Chair: Excuse me, Ms. King. I allowed the previous speaker to go six minutes, and now you have gone past the six-minute mark. I hate to interrupt you, through the Q & A, I think you'll be able to give us the other information that you hold.

Ms. King: I have completed it all other than a couple of recommendations.

The Deputy Chair: Okay. Let's hear your recommendations then. Thank you.

Ms. King: Like I already said, increase the child rights lens, including youth participation in all decisions. Continue the oversight. Review interjurisdictional issues for children and youth leaving care. There is a lot of interprovincial migration, particularly for Yukon children. A national commissioner for children and youth. We see that gap and there isn't anybody representing the federal issues.

Let us know if you would like to present to a Canadian Council of Child and Youth Advocates meeting or if you would like more connection to the rest of our advocates, and Dr. Broda and I can discuss how that might look.

The Deputy Chair: Thank you both for your presentations.

We will now proceed to questions from senators. Colleagues, you will have five minutes for your question, and that includes the answer. We have a list here, and if you want to be on the list and are not, please let us know.

les enfants sont placés en premier lieu est importante pour la façon dont ils peuvent sortir de la prise en charge avec ces liens culturels, ces ancrages dans les communautés et les plans culturels.

Il est aussi très important que les jeunes prennent part à la planification des cas et aux mesures de soutien dès le début. Cette façon de faire a connu un certain succès dans notre travail de défense individuel.

Le soutien des enfants âgés de 16 à 19 ans dans notre système est aussi très important, parce que ces enfants ne veulent plus être pris en charge. Le soutien et la capacité de développement requise à ce moment-là sont très importants.

La planification de la garde permanente était autrefois un terme utilisé...

La vice-présidente : Excusez-moi, madame King. J'ai autorisé l'intervenante précédente à dépasser les six minutes, et maintenant vous avez dépassé la marque des six minutes. Je déteste vous interrompre, mais je pense que, dans la période de questions et de réponses, vous pourrez nous fournir les autres renseignements que vous avez.

Mme King : J'ai tout terminé sauf pour quelques recommandations.

La vice-présidente : D'accord. Dans ce cas, entendons vos recommandations. Merci.

Mme King : Comme je l'ai déjà dit, on doit renforcer l'optique des droits de l'enfant, y compris la participation des jeunes à toutes les décisions. On doit poursuivre la surveillance. Examiner les questions qui chevauchent les sphères de compétence pour les enfants et les jeunes qui sortent de la prise en charge. Il y a beaucoup de migration interprovinciale, surtout pour les enfants du Yukon. Un commissaire national aux enfants et aux jeunes s'impose. Nous voyons cette lacune, et il n'y a personne qui s'occupe d'enjeux fédéraux.

Dites-nous si vous aimeriez présenter un exposé à une réunion du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes ou que vous aimeriez communiquer davantage avec le reste de nos défenseurs, et Mme Broda et moi pourrions discuter de ce à quoi cela pourrait ressembler.

La vice-présidente : Merci à vous deux de vos exposés.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Chers collègues, vous aurez cinq minutes pour votre question, et cela comprend la réponse. Nous avons une liste d'intervenants ici, et si vous voulez être mis sur la liste et ne l'êtes pas, veuillez nous le faire savoir.

[Translation]

Senator Gerba: My question is for both witnesses. Previous witnesses have explained here that it would be much better if young people leaving the child welfare system could benefit from a personalized approach based on their needs, not their age. Do you agree with this suggestion?

[English]

Ms. Broda: I think we would agree that what's really important here when young people age out is that they have an opportunity to have proper planning, and that planning has to consider all of their needs and vulnerabilities. I think we have all agreed nationally that there is not one plan that's going to fit every young person. In fact, I think I said earlier in my statement that young people will say to us, "A month ago, I was a kid, and now I'm 18 years old and am supposed to go do all these things, and I may not be ready. I may not be ready at 21." So how do we ensure that any planning that happens for that young person is going to recognize their vulnerabilities and recognize the needs that they have, and there is not one plan. I think that's an important question to be asking.

Ms. King: I would say about children's rights, Article 2 is the general principle of non-discrimination. Whenever we make any policy specifically based on age, we must consider that that can be discriminating.

Article 3 is best practices. If you really look at what "best practices" means, it is considering all the factors that could consider those individualized impacts on a child.

Article 12 is youth participation. If you look at asking the child what they need at that time and making assumptions about a child's ability without incorporating their view, it often gets us into trouble.

Like Dr. Broda said, youth are telling us what they need. I had a 23-and-a-half-year-old youth saying, "You have been my parent since I was two, and now what? You are done taking care of me? I need help."

When they need help the most, especially in post-care agreements, that's often when they get the least amount of resources. The resources are more in place for the kids who are succeeding.

[Français]

La sénatrice Gerba : Ma question s'adresse à nos deux témoins. Nos témoins précédents ont expliqué ici qu'il serait beaucoup plus pertinent pour les jeunes qui quittent le système de protection de l'enfance de bénéficier d'une approche personnalisée basée sur leurs besoins, et non sur leur âge. Êtes-vous d'accord avec cette proposition?

[Traduction]

Mme Broda : Je pense que nous serions tous d'accord pour dire que ce qui est très important ici lorsque les jeunes sortent de la prise en charge, c'est qu'ils aient la possibilité d'effectuer une planification appropriée, et celle-ci doit tenir compte de tous leurs besoins et de toutes leurs vulnérabilités. Je pense que nous avons tous convenu à l'échelle nationale qu'il n'y a pas un plan unique qui va fonctionner pour tous les jeunes. En fait, je pense que j'ai dit plus tôt dans ma déclaration que les jeunes nous diront : « Il y a un mois, j'étais un enfant, et j'ai maintenant 18 ans et je suis censé aller faire toutes ces choses, et je ne suis peut-être pas prêt. Je ne serai peut-être pas prêt à 21 ans. » Comment pouvons-nous nous assurer que toute planification qui se fait pour ces jeunes va reconnaître leurs vulnérabilités ainsi que leurs besoins, s'il n'y a pas un plan unique. Je pense que c'est une question importante à poser.

Mme King : Je dirais par rapport aux droits des enfants que l'article 2 est le principe général de non-discrimination. Dès que nous formulons une politique fondée expressément sur l'âge, nous devons tenir compte du fait qu'elle peut être discriminatoire.

L'article 3 porte sur les pratiques exemplaires. Si vous regardez ce que signifie vraiment le terme « pratiques exemplaires », il s'agit de tenir compte de tous les facteurs qui pourraient avoir des répercussions individuelles sur un enfant.

L'article 12 concerne la participation des jeunes. Si vous cherchez à demander à l'enfant ce dont il a besoin à ce moment-là et que vous formulez des hypothèses quant à la capacité d'un enfant sans intégrer son point de vue, cela nous cause souvent des problèmes.

Comme Mme Broda l'a dit, les jeunes nous disent ce dont ils ont besoin. J'avais un jeune de 23 ans et demi qui m'a dit : « Tu es mon parent depuis que j'ai deux ans, et maintenant qu'est-ce qui se passe? Tu as fini de t'occuper de moi? J'ai besoin d'aide. »

Lorsqu'ils ont le plus besoin d'aide, surtout dans les accords après la prise en charge, c'est souvent à ce moment-là qu'ils reçoivent le moins de ressources. Les ressources sont surtout en place pour les enfants qui réussissent.

[Translation]

Senator Gerba: Is that something you would like to recommend as part of any national standards the federal government might implement?

[English]

Ms. Broda: The national standards are important as long as it is considering the jurisdictional boundaries, because we all have different sorts of legislation. It is all provincially and territorially driven. I think that it would have to consider that. One of the recommendations I said earlier was maybe having some kind of collaboration with the federal, provincial and territorial governments about how to do that would be the first step.

Second, if there is some kind of agreement, such as with mental health services and health services generally, the federal government has had those bilateral agreements with framework conditions set out so the provinces could deliver. So with conditions, that might be a way to have standards that will actually be meaningful for the provinces and territories and give the support that's needed against the backdrop of all of the issues were highlighted between me and my colleague Ms. King.

I don't know, Annette, if you have anything else to say, or Marci.

Ms. King: Go ahead, Marci. I don't have anything to add to that. Thank you, Dr. Broda.

Marci Macomber, Director, Investigations and Systemics, Saskatchewan Advocate for Children and Youth's Office: I would add, going back even just to the previous question, that different jurisdictions across the country have different ages for aging out of care but also for when post-majority services end. That's pretty telling, the arbitrary ages, and that there is no consistent decision across the country as to when childhood ends or when the need for support ends. So to have it be a more readiness based approach versus an arbitrary age approach would be really helpful.

As Dr. Broda said, in jurisdictions like Saskatchewan, where you age out of care at age 18 and then your post-majority services typically, unless you are eligible for federal supports, end at age 21, if there were to be additional standards or if there was to be support put in place longer, case workers are already struggling to meet existing policy standards and existing connections with those youths. As Dr. Broda said, it could be helpful to have some sort of federal government involvement to help address those struggles that the systems themselves are facing.

[Français]

La sénatrice Gerba : Est-ce que c'est une recommandation que vous aimeriez faire dans le cadre d'éventuelles normes nationales que le gouvernement fédéral pourrait mettre en œuvre?

[Traduction]

Mme Broda : Les normes nationales sont importantes tant qu'elles tiennent compte des sphères de compétence, car nous avons tous des lois différentes. Elles sont toutes dictées par les provinces et les territoires. Je pense qu'il faudrait en tenir compte. L'une des recommandations que j'ai mentionnées plus tôt était d'avoir un certain type de collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux quant à la première mesure à prendre.

Deuxièmement, s'il y a un certain type d'accord, comme dans le cas des services de santé mentale et des services de santé de manière générale, le gouvernement fédéral a établi ces accords bilatéraux avec des conditions-cadres pour que les provinces puissent les exécuter. Avec des conditions, cela pourrait être un moyen de prévoir des normes véritablement utiles pour les provinces et les territoires et de fournir le soutien nécessaire dans le contexte de toutes les questions mises en lumière par ma collègue Mme King et moi.

Je ne sais pas, madame King, si vous voulez ajouter autre chose, ou madame Macomber.

Mme King : Allez-y, madame Macomber. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Merci, madame Broda.

Marci Macomber, directrice des enquêtes systémiques, Bureau du défenseur des enfants et des jeunes de la Saskatchewan : J'ajouterais, pour revenir à la question précédente, que des administrations différentes au pays prévoient des âges différents pour la fin de la prise en charge, mais aussi pour la fin des services après la majorité. C'est assez révélateur, les âges arbitraires, et le fait qu'il n'y a pas de décision uniforme au pays quant au moment où l'enfance se termine ou au moment où le besoin de soutien se termine. Donc il serait très utile que l'on tienne compte de l'état de préparation plutôt que d'un âge arbitraire.

Comme l'a dit Mme Broda, dans des endroits comme la Saskatchewan, où vous cessez de bénéficier de soins à 18 ans et où vos services après l'âge de majorité — à moins que vous ne soyez admissible au soutien fédéral —, prennent généralement fin à 21 ans... s'il pouvait y avoir des normes supplémentaires ou du soutien à plus long terme... les travailleurs sociaux ont déjà du mal à respecter les normes en place et à maintenir les liens existants avec ces jeunes. Comme l'a dit Mme Broda, il serait donc très utile que le gouvernement fédéral participe d'une certaine manière à régler les problèmes auxquels les systèmes eux-mêmes se heurtent.

[Translation]

Senator Gerba: Thank you.

[English]

Senator Arnot: I have a couple of questions for each witness, so I'll go quickly.

Dr. Broda, how does your office involve youth directly in policy development or feedback on foster care services? Can you share some examples where youth perspectives have led to significant change?

Second, with mental health being a critical issue among youth in foster care, how does your office work with health agencies to ensure that young people have access to culturally responsive and trauma-informed mental health services?

Ms. Broda: With the first question, I'm sorry, Senator Arnot, how do we access young people's voices?

Senator Arnot: In policy development. How do you get the feedback from youth to comment on foster care and identify gaps, et cetera? Can you share any examples of positive changes or significant changes being made in response to the identification of those issues?

Ms. Broda: We have a Youth Advisory Council at our office here where we seek youth voice in policy changes that matter to them and that we want them to have a voice in. With respect to all policy that impacts them, we want our young people to have a voice. Since I have been appointed and in my tenure as advocate, that is something we have been doing.

One of the other things that we do is when we did the state of the nation report on mental health services in Saskatchewan for young people, in our report called *Desperately Waiting*, we talked to over 150 young people out of the almost 500 stakeholders we spoke to for that report to get youth voices around their mental health and what they need. We asked basically what's working and not working and what they need. They were telling us about all the gaps that we know exist in mental health services.

One of the other ways we do it is we pay close attention to what's happening in the United Nations for the Committee on the Rights of the Child. At that level, when they are asking for feedback on something the day of general discussion, we ask for

[Français]

La sénatrice Gerba : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Arnot : J'ai quelques questions pour chaque témoin, alors je serai rapide.

Madame Broda, comment votre bureau fait-il participer les jeunes directement à l'élaboration de politiques ou aux rétroactions concernant les services de prise en charge des foyers d'accueil? Pouvez-vous nous donner quelques exemples où les perspectives des jeunes ont entraîné des changements importants?

Deuxièmement, la santé mentale étant un enjeu critique chez les jeunes en foyer d'accueil, comment votre bureau travaille-t-il avec les agences de santé pour s'assurer que les jeunes ont accès à des services de santé mentale adaptés à la culture et axés sur les traumatismes?

Mme Broda : Pour ce qui est de la première question, je suis désolée, sénateur Arnot, vous demandez comment nous accédons à la voix des jeunes?

Le sénateur Arnot : Dans l'élaboration de politiques. Comment recevez-vous les commentaires des jeunes concernant la prise en charge des foyers d'accueil et les lacunes cernées, et cetera? Pouvez-vous nous donner des exemples de changements positifs ou importants qui ont été apportés en réponse aux problèmes cernés?

Mme Broda : Nous avons à notre bureau un Conseil consultatif des jeunes, où nous sollicitons l'opinion des jeunes concernant les changements stratégiques qui comptent pour eux et à l'égard desquels nous voulons qu'ils s'expriment. Pour ce qui est de toutes les politiques qui ont une incidence sur eux, nous voulons que nos jeunes aient une voix. Depuis ma nomination et le début de mon mandat de défenseure, c'est quelque chose que nous faisons.

L'une des autres choses que nous faisons, c'est que, lorsque nous avons réalisé le rapport de l'état de la nation sur les services de santé mentale en Saskatchewan pour les jeunes, dans notre rapport intitulé *Desperately Waiting*, nous avons parlé à plus de 150 jeunes sur les près de 500 intervenants à qui nous nous sommes adressés pour ce rapport afin d'entendre la voix des jeunes concernant leur santé mentale et leurs besoins. Nous leur avons essentiellement demandé ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et ce dont ils ont besoin. Ils nous ont parlé de toutes les lacunes qui, nous le savons, existent dans les services de santé mentale.

Nous surveillons aussi de près ce qui se passe aux Nations unies concernant le Comité des droits de l'enfant. À cet échelon, lorsqu'on nous demande de réagir à quelque chose le jour de la discussion générale, nous demandons aux jeunes de nous faire

young people's feedback. It wasn't just our province. Alberta participated, as well as young people from Nova Scotia, so we had an East and West youth voice in telling the UN about how it is for young people to be in care and transition out of care.

Those are some examples of what we do.

Senator Arnot: Any comment on mental health issues by children who are in foster care and culturally appropriate? I'm thinking of the high incidence of Indigenous youth in the Saskatchewan child welfare system and trauma-informed mental health services. That's a follow-up to Dr. Broda.

Ms. Broda: Thank you. We know that currently, 82% of children and youth in child welfare are Indigenous. When we did our report on youth suicide and went north to garner voices of Indigenous youth on the topic of suicide and what their needs were, certainly culturally appropriate planning around mental health, having cultural supports, having elders in schools, having more supports for young people in the North, remote and rural, to help young people with that.

For all children and youth, especially since COVID and the impact of COVID, we see that the services are still a challenge. We are seeing some inroads with respect to some of the recommendations out of our *Desperately Waiting* report, particularly around a child strategy in Saskatchewan, but also some other things they're doing to try to meet those recommendations by bringing services into schools. One example is the Mental Health Capacity Building model that has been piloted and now expanded to other schools. That is part of that.

With the vulnerabilities of children, what's important there is trauma-informed practice, culturally informed services and services generally for young people and a variety of modalities, because not all kids will want the service the same way.

One of the biggest barriers that we have seen out of that work here in this province — and we have talked about this, all of my counterparts across the country nationally — is that when a child moves from 17 to 18, the transition out of youth mental health services into adult services has been significant in terms of a barrier and them telling their stories over and over and over again to other mental health professionals. That has been a significant issue for young people and their transition. That impacts also young people transitioning generally, because we know that's a barrier they face.

part de leurs commentaires. Ce n'était pas juste notre province. L'Alberta a participé, ainsi que des jeunes de la Nouvelle-Écosse, alors des jeunes représentants de l'Est et de l'Ouest ont raconté aux Nations unies à quoi ressemble la prise en charge des jeunes et la transition à la fin de la prise en charge.

Ce sont certains exemples de ce que nous faisons.

Le sénateur Arnot : Avez-vous des commentaires sur les problèmes de santé mentale des enfants placés en famille d'accueil et sur l'approche adaptée à la culture? Je pense au pourcentage élevé de jeunes Autochtones dans le système de protection de l'enfance de la Saskatchewan et aux services de santé mentale tenant compte des traumatismes. Cela fait suite à ce que disait Mme Broda.

Mme Broda : Merci. Nous savons qu'à l'heure actuelle, 82 % des enfants et des jeunes pris en charge par les services de protection de l'enfance sont autochtones. Lorsque nous avons rédigé notre rapport sur le suicide chez les jeunes et que nous sommes allés dans le Nord pour recueillir les points de vue des jeunes Autochtones sur le suicide et sur leurs besoins, nous avons certainement assuré la présence d'aînés dans les écoles et mis en place une planification adaptée à la culture en matière de santé mentale, un soutien culturel et davantage de mesures de soutien pour les jeunes du Nord, des régions éloignées et rurales, afin de les aider.

Pour tous les enfants et les jeunes, surtout depuis la COVID et ses répercussions, nous constatons que les services posent toujours problème. Nous constatons des progrès par rapport à certaines des recommandations de notre rapport intitulé *Desperately Waiting*, notamment en ce qui concerne une stratégie pour les enfants en Saskatchewan, mais aussi d'autres mesures prises pour essayer de répondre à ces recommandations en offrant des services dans les écoles. Le modèle de renforcement des capacités en santé mentale, qui a été mis à l'essai et qui est maintenant étendu à d'autres écoles en est un exemple. Ça en fait partie.

Compte tenu des vulnérabilités des enfants, il est important de mettre en place des pratiques tenant compte des traumatismes, des services adaptés à la culture et des services destinés aux jeunes en général, ainsi que diverses modalités, car les enfants ne souhaitent pas tous bénéficier des services de la même manière.

L'une des plus grandes difficultés que nous avons constatées dans le cadre de ce travail ici dans cette province — et nous en avons parlé avec tous mes homologues à l'échelle nationale —, c'est que lorsqu'un enfant passe de 17 à 18 ans, la transition des services de santé mentale pour les jeunes aux services pour adulte constitue un obstacle important, et le jeune doit raconter son histoire encore et encore à d'autres professionnels de la santé mentale. C'est là un problème important pour les jeunes et leur transition. Cela a également des répercussions sur les jeunes en transition en général, car nous savons que c'est un obstacle auquel ils sont confrontés.

Senator Pate: Thank you to the witnesses.

On Thursday of last week, I attended a class at Carleton. It was a class for young people who are trying to get into university, a transition year class. I was struck by the number of young people who had been in care who were there. The very first question I got asked was: What could the Senate do for young people aging out of care? One young man described being given, by a social worker, a plastic garbage bag with all of his belongings and wished good luck when he reached the age of majority. He talked about the very real challenges that created, not just for him. The number of young people nodding in the class was striking to me. It was an all-too-familiar situation.

We know that during the pandemic, many jurisdictions provided a moratorium on aging out of care. I'm curious as to what each of you, within your respective jurisdictions, learned from that and what recommendations you would have to this committee.

It is great to have a commissioner for children, and it is great to have the Convention on the Rights of the Child, but when you have countless examples like the one of the young man last week, what would you be recommending that we recommend and put in place in terms of how we use federal spending power or the regulating options we have available?

That is for each of you.

Ms. King: First, on the point of the moratorium on leaving care, that was very significant. Even just speaking from an individual case perspective, I can think of a few young people who could breathe for a second. We were all just so grateful that this was in place for them, including the frontline workers. I do not want to demonize the people trying to do this work who are staying in the jobs. They were so happy to be able to continue the care that they knew these young people needed. I would like to say that I hope there are more individualized opportunities for that.

It is always interesting when the government says no to something. We know there is a federal reimbursement that happens anyway. I do not quite understand how it becomes a money issue. I do not know sometimes where these decisions are made in terms of, "This is our policy and we are sticking to it. No, no, no, we are not going to do that." I think of having the values supported to look at young people individually and having them speak on what they need.

The garbage bags is appalling and is still happening. I have had volunteers come to me and community organizations saying, "Can I buy a bunch of gym bags for kids leaving care?" There has to be a better way. There is no reason that cannot be built into a budget to help young people leave in a meaningful way.

La sénatrice Pate : Je remercie les témoins.

Jeudi dernier, j'ai assisté à un cours à Carleton. C'était un cours pour les jeunes qui essayaient d'entrer à l'université, une classe de transition. J'ai été frappée par le nombre de jeunes qui avaient été pris en charge et qui se trouvaient là. La toute première question qu'on m'a posée était : que pourrait faire le Sénat pour les jeunes qui quittent les foyers d'accueil? Un jeune homme a raconté qu'un travailleur social lui avait donné un sac poubelle en plastique contenant tous ses effets personnels et qu'il lui avait souhaité bonne chance lorsqu'il a atteint l'âge de la majorité. Il a parlé des défis très réels que cela a créés, pas seulement pour lui. Le nombre de jeunes qui hochaient la tête dans la classe m'a frappée. C'était une situation bien trop familière.

Nous savons que pendant la pandémie, de nombreuses administrations ont imposé un moratoire sur la fin de la prise en charge. Je suis curieuse de savoir ce que chacun d'entre vous, dans vos administrations respectives, a appris de cela et quelles seraient vos recommandations au comité.

C'est formidable d'avoir un commissaire à l'enfance et la Convention relative aux droits de l'enfant, mais quand on a d'innombrables exemples comme celui du jeune homme la semaine dernière, que recommanderiez-vous que nous mettions en place pour utiliser le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral ou les options de réglementation dont nous disposons?

Ma question s'adresse à chacun d'entre vous.

Mme King : Tout d'abord, en ce qui concerne le moratoire sur la vie après le foyer d'accueil, c'était très important. Même en parlant simplement de cas individuels, je peux penser à quelques jeunes qui ont pu respirer un instant. Nous étions tous très reconnaissants que cela ait été mis en place pour eux, y compris les travailleurs de première ligne. Je ne veux pas diaboliser les gens qui essaient de faire ce travail et qui restent en poste. Ils étaient très heureux de pouvoir continuer à assurer les soins dont ils savaient que ces jeunes avaient besoin. J'espère qu'il y aura davantage de possibilités individuelles à cet égard.

C'est toujours intéressant lorsque le gouvernement dit non à quelque chose. Nous savons qu'il y a un remboursement fédéral de toute façon. Je ne comprends pas très bien comment cela devient un problème d'argent. Parfois, je ne sais pas où sont prises ces décisions, quand on dit « C'est notre politique, et nous nous y tenons. Non, non, non, nous ne ferons pas ça. » Je pense qu'il faut soutenir les valeurs, considérer les jeunes individuellement et les laisser exprimer leurs besoins.

Les sacs poubelles sont une horreur, et cela continue. Des bénévoles sont venus me voir et ont demandé à des organismes communautaires s'ils pouvaient acheter des sacs de sport pour les enfants quittant les foyers d'accueil. Il doit y avoir une meilleure solution. Rien ne s'oppose à ce que l'on intègre dans

And can we not do it on their nineteenth birthday? Why does it have to be a birthday? “Hey, here is your cake. See you never.” That is the reality for young people. Carrie Davis tells her story, very detailed, in the video released called *Ageing Out*. We can do so much better on that.

Our Public Interest Disclosure Commissioner on wrongdoing in the Yukon did a review of how some kids were leaving care. It shows that as well.

I will stop there, unless there is something else specifically you would like from our perspective.

Ms. Broda: I will comment as well. I’m in an office full of glass and now I am getting the glare that the tech told me that I should not have.

I will circle back around to the concluding observations and the rights of children because, if Canada upholds those obligations, then Canada will do a better job of helping support the provinces and territories with the supports that are required in each province and territory to help change the landscape of young people who are being handed garbage bags. I agree with my colleague — and I know we would all agree across the country — that that is the worst form of undignified treatment that we could give young people as they are transitioning.

The rights of young people are important here because we ratified those rights. I know we all know that here at the table. I also do believe that, systemically speaking, systems need to shift, adapt, stop reacting and support, rethink and reimagine what the system could look like to support young people from beginning to end, not just on their way out the door. Again, I also echo what Ms. King said about we do not want to demonize the workers who are trying hard, but they are up against a system that is failing. We see that over and over again in various aspects of child welfare, not just transitioning out. Supporting the systems to shift change and provide that level of resources required to help those young people will mitigate the garbage bag example, undignified in that all it is.

The Deputy Chair: I have a question I would like to ask. It is sort of connecting the dots around aging out, that particular birthday, and mental health.

I am a social worker. One of the first cases that I ever worked with in my career, which started in a mental health facility, was that of an 18-year-old young, African-Nova Scotian woman who had been in care from the age of 3 to 18. On her eighteenth

un budget une aide significative destinée aux enfants qui sortent du système.

Et pourrait-on ne pas le faire le jour de leur 19^e anniversaire? Pourquoi faut-il que ce soit à l’anniversaire? « Hé, voilà ton gâteau. On se voit plus... jamais. » C’est la réalité des jeunes. Carrie Davis raconte son histoire, de manière très détaillée, dans la vidéo intitulée *Ageing Out*. Nous pouvons faire beaucoup mieux.

Au Yukon, notre commissaire à la divulgation de renseignements personnels dans l’intérêt public, en ce qui concerne les actes répréhensibles, a examiné la façon dont certains enfants quittaient les foyers d’accueil. Et les résultats montrent la même chose.

Je vais m’arrêter là, à moins que vous ne souhaitiez savoir autre chose précisément, de notre point de vue.

Mme Broda : Je vais aussi faire un commentaire. Je suis dans un bureau tout en verre et je reçois maintenant la lumière vive que le technicien m’a justement dit d’éviter.

Je reviendrai sur les observations finales et sur les droits des enfants, car si le Canada respecte ces obligations, il sera plus efficace pour aider les provinces et les territoires à apporter les mesures de soutien nécessaire dans chaque administration pour aider à changer la situation des jeunes qui se font remettre des sacs poubelles. Je suis d’accord avec ma collègue — et je sais que nous serions tous d’accord dans tout le pays — pour dire qu’il s’agit de la pire forme de traitement indigne que nous puissions infliger aux jeunes en transition.

Les droits des jeunes sont importants ici parce que nous avons ratifié ces droits, et nous le savons tous ici à la table. Je crois aussi que, d’un point de vue systémique, les systèmes doivent changer, s’adapter, cesser de réagir et soutenir; il faut repenser à quoi ressemblerait le système et le réimaginer afin qu’il soutienne les jeunes du début à la fin, pas seulement lorsqu’ils quittent le système. Encore une fois, je me fais l’écho de ce que Mme King a dit : nous ne voulons pas diaboliser les travailleurs qui font de leur mieux, mais ils sont confrontés à un système qui échoue. Nous le constatons à maintes reprises dans divers aspects de la protection de l’enfance, pas seulement lors de la transition vers la sortie du système. Aider les systèmes à changer et à fournir le niveau de ressources nécessaire pour aider ces jeunes permettra d’atténuer l’exemple du sac poubelle, qui est indigne en soi.

La vice-présidente : J’aimerais poser une question. Il s’agit en quelque sorte de faire le lien entre la fin de la prise en charge, cet anniversaire en particulier, et la santé mentale.

Je suis travailleuse sociale. L’un des premiers cas sur lesquels j’ai travaillé au cours de ma carrière, qui a débuté dans un établissement de santé mentale, était celui d’une jeune femme afro-néo-écossaise de 18 ans qui avait été prise en charge de 3 à

birthday, she was given the garbage bag, told, “Happy birthday,” and, “You have to leave this home.” She was in the same home for those 15 years, but it was a home in which she experienced every form of abuse imaginable. In response to what the worker was telling her in terms of, “Now you have to leave this home,” she attempted suicide. She was admitted to the mental health facility where I was working. I was not working with her. There were very few people of African descent working in that system. Somehow, I found myself working with her. It was challenging because the supports weren’t there.

I heard each of you touch on that whole mental health piece this evening. I was particularly moved by the comment that the youth who get supports are those who are doing well. Those who are not doing so well are not likely to get supports in the current systems we have across the country. Can you talk about how you think having national standards might help prevent this kind of “goodbye, good luck” transitioning that we have seen over time?

Ms. King: One of the things I see when I have done some review of different jurisdictions’ transition policy or legislation is that they are very broad and not descriptive. In ours, it is that there will be a transition support agreement developed with these standards or with some basics. They aren’t detailed. Then the policies are where more detail comes. Does the child, the youth, have to contact some random worker to access the service, or will someone do outreach to let them know that it exists?

It is changing a little bit here in the Yukon because they are realizing this, but, in general, they go off the radar for a little bit. They say they know they are eligible for agreements but they have not called. The kids who need it the most are not necessarily going to call you, the people that they are mad at who have kept them away from their family for this whole time. The outreach piece would be a recommendation. If we looked at standards, it could be something to do with national standards on how to interpret the small piece of legislation that relates to these transitional support agreements.

Ms. Macomber: To add, something that the council heard when they were doing their day of general discussion for youth in alternative care for the UN was that young people wanted more in-depth and sustained follow-up supports by caseworkers after leaving care, not just getting the in-depth support and guidance while getting ready to leave care but, in fact, having regular follow-up afterwards. They told us that sometimes they need the support more as an adult because so much is coming at them so fast, things they may not be prepared for.

18 ans. Le jour de son 18^e anniversaire, on lui a donné un sac poubelle et on lui a dit « joyeux anniversaire » et « tu dois quitter cette maison ». Elle est restée dans le même foyer pendant ces 15 ans, mais c’était un foyer dans lequel elle a subi toutes les formes de violence imaginables. En réaction à ce que l’intervenant lui disait — qu’elle devait maintenant quitter cette maison —, elle a tenté de se suicider. Elle a été admise dans l’établissement de santé mentale où je travaillais. Je ne travaillais pas avec elle. Il y avait très peu de personnes d’origine africaine qui travaillaient dans ce système. D’une manière ou d’une autre, je me suis retrouvée à travailler avec elle. C’était difficile parce qu’il n’y avait pas de soutien.

J’ai entendu chacune d’entre vous évoquer toute cette question de la santé mentale ce soir. J’ai été particulièrement touchée par le commentaire selon lequel les jeunes qui reçoivent du soutien sont ceux qui se portent bien. Ceux qui ne s’en sortent pas très bien ne sont pas susceptibles d’obtenir du soutien dans les systèmes actuels que nous avons partout au pays. Pouvez-vous nous dire comment, selon vous, l’établissement de normes nationales pourrait aider à prévenir ce genre de transition du type « au revoir, bonne chance » que nous avons vu au fil du temps?

Mme King : L’une des choses que je constate lorsque j’examine les politiques ou les lois relatives à la transition de différentes administrations, c’est qu’elles sont très générales et non normatives. Dans notre cas, il y aura une entente de soutien à la transition élaborée selon ces normes ou avec quelques éléments de base. Elles ne sont pas détaillées. Ensuite, ce sont les politiques qui apportent plus de détails. L’enfant, le jeune, doit-il prendre contact avec un travailleur au hasard pour accéder au service, ou quelqu’un fera-t-il de la sensibilisation pour l’informer de l’existence de ce service?

Les choses changent un peu ici au Yukon parce que les gens commencent à s’en rendre compte, mais en général, ces jeunes passent un peu inaperçus. Ils disent qu’ils savent qu’ils sont admissibles aux ententes, mais ils n’ont pas appelé. Les enfants qui ont le plus besoin ne vous appelleront pas nécessairement, car vous êtes ceux contre qui ils sont en colère et qui les ont tenus éloignés de leur famille pendant tout ce temps. La sensibilisation ferait partie des recommandations. Si nous examinions les normes, cela pourrait être lié à des normes nationales sur la façon d’interpréter la petite mesure législative qui concerne ces ententes de soutien transitoire.

Mme Macomber : J’ajouterais que, lors de sa journée de débat général sur les jeunes bénéficiant d’une protection de remplacement pour les Nations unies, le conseil a entendu dire que les jeunes voulaient un soutien de suivi plus approfondi et plus constant de la part des travailleurs sociaux après leur sortie de la prise en charge, pas seulement un soutien et des conseils approfondis pendant qu’ils se préparent à quitter les foyers d’accueil, mais plutôt un suivi régulier par la suite. Ils nous ont dit qu’ils ont parfois besoin de plus de soutien à l’âge adulte

Dr. Broda mentioned this already, but at least in Saskatchewan there are no contact standards for youth receiving post majority supports, but they wanted those supports to be continually keeping in touch with them, ensuring that they are okay, seeing if they need help navigating the challenges of adult life. That could be a national standard.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Arnot: I will stay with Saskatchewan. Ms. Macomber, part of your duties as Director of Investigations and Systemics is to identify systemic issues for those children receiving certain services. From your experience, what are the common systemic issues that child protection services see that affect the long-term well-being of youth aging out of care?

Second, when your investigations reveal gaps in services or systemic failures, what strategies do you use to encourage agencies to implement recommended changes? Does your agency have challenges in ensuring compliance with the recommendations being made?

Ms. Macomber: Thank you, Senator Arnot, and certainly, Dr. Broda, jump in with that if you need to.

In terms of the question of systemic issues affecting the long-term well-being of children and youth in care, one thing I can say — said by other witnesses throughout the study as well — is the level of attachment they need. In order for young people to grow, thrive and develop to their full potential, which is a right under the UNCRC, they need to feel a sense of connectedness and belonging, and there needs to be those relationships built. Dr. Broda spoke about the significant instability that is often inherent in the child welfare system, whether it be multiple moves within placements; caregivers who are overloaded, no matter how well-meaning they are; or a frequent turnover in case workers. People have told us they never know who their case worker is, how to get in touch with them or what the plan is. Having their voices heard throughout the process can impact their well-being as they move forward in their care and as they transition out.

To speak to the question of what strategies we use to get our recommendations implemented, in Saskatchewan at least, we regularly monitor our recommendations to government. We hope they will let us know if they have accepted them, partially accepted them or declined. Typically, they always accept them because we are all trying to move the dial forward for child and

parce que tant de choses leur arrivent tellement vite, des choses auxquelles ils ne sont peut-être pas préparés.

Mme Broda l'a déjà mentionné, mais au moins en Saskatchewan, il n'existe pas de normes de contact pour les jeunes qui reçoivent des services de soutien post-majorité. Toutefois, les responsables voulaient que les services de soutien restent continuellement en contact avec eux, s'assurent qu'ils vont bien et voient s'ils ont besoin d'aide pour surmonter les défis de la vie adulte. Cela pourrait être une norme nationale.

La vice-présidente : Merci.

Le sénateur Arnot : Je vais rester avec la Saskatchewan. Madame Macomber, une partie de vos fonctions de directrice des enquêtes systémiques consiste à cerner les problèmes systémiques chez les enfants qui reçoivent certains services. D'après votre expérience, quels sont les problèmes systémiques courants que les services de protection de l'enfance constatent et qui affectent le bien-être à long terme des jeunes qui ne sont plus pris en charge?

Par ailleurs, lorsque vos enquêtes révèlent des lacunes dans les services ou des défaillances systémiques, quelles stratégies utilisez-vous pour encourager les organismes à mettre en œuvre les changements recommandés? Votre organisme a-t-il des difficultés à assurer le respect des recommandations formulées?

Mme Macomber : Merci, sénateur Arnot. Et bien sûr, madame Broda, vous pouvez intervenir si vous le souhaitez.

En ce qui concerne la question des problèmes systémiques qui affectent le bien-être à long terme des enfants et des jeunes pris en charge, je peux dire une chose — comme l'ont dit d'autres témoins tout au long de l'étude —, c'est le niveau d'attachement dont ils ont besoin. Pour que les jeunes puissent grandir, s'épanouir et réaliser leur plein potentiel, ce qui est un droit en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies, ils doivent ressentir une connexion et un sentiment d'appartenance, et ces relations doivent être établies. Mme Broda a parlé de l'instabilité importante qui est souvent inhérente au système de protection de l'enfance, qu'il s'agisse de multiples déménagements au sein des placements, de fournisseurs de soins surchargés, même s'ils sont bien intentionnés, ou d'un roulement fréquent des travailleurs sociaux. Les gens nous ont dit qu'ils ne savent jamais qui est leur travailleur social, comment entrer en contact avec lui ou quel est le plan. Faire entendre leur point de vue tout au long du processus peut avoir une incidence sur leur bien-être à mesure qu'ils progressent dans leur prise en charge et qu'ils quittent leur foyer d'accueil.

Pour ce qui est de la question de savoir quelles stratégies nous utilisons pour mettre en application nos recommandations, en Saskatchewan du moins, nous surveillons régulièrement les recommandations que nous faisons au gouvernement. Nous espérons qu'il nous informera s'il a accepté ces recommandations, s'il les a partiellement acceptées ou s'il les a

youth well-being. We do regularly monitor those and ask for progress reports in terms of how they are implementing the recommendations. If, for any reason, there is a stall or if progress is not being made, our act does allow us the opportunity to report on that, which is a helpful tool.

Dr. Broda, is there anything you wanted to add to that?

Ms. Broda: No. You covered it in its entirety.

The systemic issue we're seeing that is most prevalent across the country with the advocates, representatives and ombudspersons for children and youth is the practice issue, more particularly. Ms. King highlighted earlier that she has been at our table and in the Yukon for the last 10 years. I have also been around for about that long. Certainly, youth aging out has been a longstanding and persistent issue. Also, in spite of good policies and the good work that the people on the ground are trying to do, we still see the practice issues impeding better outcomes for youth who are transitioning.

We try to work to help support the ministries through recommendations and the things we speak with them about. As you know, we will take a non-adversarial approach to this; however, at times, we might speak out in the public interest on these matters as well because they are matters that need to be put out publicly so we can figure out the best way to address them and have the public know about what is happening with our young people.

That is all I will add at this point. Certainly, we have a lot of success with our recommendations, but sometimes we face barriers also with those as well.

Senator Arnot: Ms. King, you are an advocate with strong roots in the Yukon. What are the unique challenges of Indigenous youth aging out of care in Northern and rural areas? What are they facing that is unique?

Ms. King: The most significant thing is the intergenerational effects of residential schools. The families often feel like their child has left the country when they go into care. We have heard group home workers or foster parents say that they would welcome that family, but it does not work like that. If there is a transition back to the community, it can be very challenging because there is a perception of a bigger divide than there actually physically is. Then all of the cultural harm that happens with being in care adds to the layers of mental health issues, but they are also generational layers.

refusées. En général, il accepte toujours, car notre but à tous est de faire progresser le bien-être des enfants et des jeunes. Donc, nous surveillons régulièrement ces recommandations et demandons des rapports d'étape qui exposent la manière dont le gouvernement met en application les recommandations. Si, pour une raison quelconque, il y a un retard ou si aucun progrès n'est fait, notre loi nous permet d'en faire rapport. C'est donc un outil utile.

Madame Broda, est-ce que vous vouliez ajouter quelque chose?

Mme Broda : Non. Vous avez tout dit.

Le problème systémique le plus fréquent que nous observons d'un bout à l'autre du pays, avec les défenseurs, les représentants et les protecteurs des enfants, c'est le problème lié à la pratique, en particulier. Mme King a souligné plus tôt qu'elle a été assise à notre table et au Yukon pendant ces 10 dernières années. Il en va de même pour moi. Effectivement, les jeunes qui cessent d'être pris en charge est un problème de longue date qui persiste. De plus, malgré les bonnes politiques et le travail excellent que les gens accomplissent sur le terrain, les problèmes liés à la pratique continuent de faire obstacle à l'amélioration de la situation des jeunes qui sortent de la prise en charge.

Nous nous efforçons de soutenir les ministères au moyen de recommandations et d'observations que nous abordons avec eux. Comme vous le savez, nous allons adopter une approche non contradictoire. Cependant, par moments, il se peut que nous abordions certaines choses avec le public, car ce sont des choses qui doivent être rendues publiques afin que nous puissions trouver le meilleur moyen de résoudre les problèmes, et d'informer le public de ce qui se passe avec nos jeunes.

C'est tout ce que je vais ajouter pour l'instant. Certes, nos recommandations connaissent beaucoup de succès, mais parfois, nous sommes également confrontés à des obstacles à ce chapitre.

Le sénateur Arnot : Madame King, vous êtes une défenseure qui a de solides racines au Yukon. Quels sont les défis uniques que les jeunes Autochtones qui cessent d'être pris en charge rencontrent dans les zones du Nord et rurales? Quels obstacles uniques rencontrent-ils?

Mme King : Le défi le plus important, ce sont les conséquences intergénérationnelles des pensionnats. Les familles ont souvent l'impression que leur enfant a quitté le pays, quand il est pris en charge. Les travailleurs à domicile ou les parents de familles d'accueil ont même dit qu'ils allaient accueillir cette famille, mais ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent. Lorsqu'elles ont lieu, les transitions vers les communautés peuvent être très compliquées, car la perception du fossé est plus grande que l'écart physique lui-même. Par la suite, le préjudice culturel qui découle de la prise en charge ajoute une couche supplémentaire aux problèmes de santé mentale. Mais ces problèmes de santé mentale sont vécus par des générations.

Article 39 of the UNCRC is tucked in near the end, but it is probably the most significant one in my career. It is making sure that children and youth who have been harmed have opportunities for recovery and healing. When we look at aging out of care in a culturally appropriate way, it has to have a strong healing lens that looks at the individualized part of a collective.

Senator Pate: Thank you to both of you.

I would be interested in what best practices you have seen in jurisdictions not just in Canada but internationally. I know in some jurisdictions, within Canada as well as internationally, there is the idea of looking at putting resources into homes or communities, so when the issue is in the home, sometimes taking out those who are the challenges in the home, whether it is the parents or somebody else in the home, and providing supports. I know that Wales has been doing a basic income initiative for young people leaving care. There have been some discussions in some jurisdictions here. What are the approaches that you would recommend as best practices that you have seen, or promising ideas if they have not actually been implemented?

Ms. Macomber: In terms of best practices, in Saskatchewan, we do have some helpful resources. We have the Saskatchewan First Nations Family and Community Institute that is a non-profit organization with funding from the ministry to support child protection workers and agencies. They do have a number of resources that are helpful in terms of transition resources on issues like education, transportation, rights and the law and how they impact young people. They have checklists they go through that involve in-depth conversations with young people to ensure that those conversations have been had and checked off and that young people understand what they are being guided through. The concern with that is that case workers do not always have the time to do and implement that. So although it is a good resource out there, case workers are overloaded with so many other issues, and that is why we continue to hear from young people that they do not feel properly prepared. That is one thing.

Also, we have not had the time to do a deep dive into this, but as far as something that looks promising, the Scottish approach has some interesting elements to it. They focus on providing care leavers with a sense of connectedness and belonging by connecting them to community supports before they have aged out of care. They focus on needs-led assessments and try to allow young people to remain in their placements if they are positive placements. That said, one situation has been described

L'article 39 de la CNURDE arrive vers la fin, mais c'est sûrement l'article le plus important de ma carrière. L'article veille à ce que les enfants et les jeunes qui ont subi un préjudice aient l'occasion de se remettre et de guérir. Pour qu'un enfant sorte de la prise en charge d'une façon qui soit culturellement appropriée, il faut que l'objectif de la guérison soit fortement placé sur l'individu qui fait partie d'une communauté.

La sénatrice Pate : Merci à toutes les deux.

J'aimerais connaître les meilleures pratiques que vous avez vues dans diverses administrations, non seulement au Canada, mais également à l'échelle mondiale. Je sais que dans certaines administrations, au Canada et également à l'échelle mondiale, cherchent à fournir des ressources aux familles ou aux communautés. Donc, quand il y a un problème dans une famille, il s'agit de retirer les personnes qui posent problème, qu'il s'agisse des parents ou de quelqu'un d'autre, et de fournir le soutien nécessaire. Je sais que le Pays de Galles a mis en place une initiative de revenu de base pour les jeunes qui sortent de la prise en charge. Certaines administrations, ici, en ont discuté. Quelles approches avez-vous vues, et que pouvez-vous recommander comme meilleures pratiques ou quelles idées prometteuses, si elles n'ont pas encore été mises en application, pouvez-vous recommander?

Mme Macomber : Pour ce qui est des pratiques exemplaires, en Saskatchewan, nous disposons de certaines ressources utiles. Nous avons la Saskatchewan First Nations Family and Community Institute, une organisation à but non lucratif, qui reçoit un financement du ministère en vue de soutenir les agences et les travailleurs de la protection de l'enfance. Cet organisme dispose d'un certain nombre de ressources utiles pouvant favoriser la transition à divers égards, comme l'éducation, le transport, les droits et la loi, et la façon dont ces éléments affectent les jeunes. Ces listes de contrôle qu'il utilise incluent des dialogues en profondeur avec les jeunes, pour qu'il puisse s'assurer que ces dialogues ont lieu, et également veiller à ce que les jeunes comprennent le processus dans lequel on les guide. Le souci, c'est que les agents chargés du traitement de cas n'ont pas toujours le temps de le faire et de le mettre en application. Donc, bien que cet organisme soit une ressource utile là-bas, les agents chargés du traitement de cas sont toujours surchargés avec d'autres problèmes, et c'est la raison pour laquelle il y a toujours des jeunes qui nous disent qu'ils ne se sentent pas assez bien préparés. Voilà une chose.

La deuxième chose, et nous n'avons pas eu le temps de nous pencher là-dessus, mais, pour ce qui est des choses prometteuses... certains aspects de l'approche écossaise sont intéressants. Les Écossais mettent l'accent sur le fait de nourrir, chez les jeunes qui sortent de la prise en charge, un sentiment de connexion et d'appartenance en leur fournissant un soutien communautaire avant qu'ils soient relâchés. Ils mettent également l'accent sur des évaluations fondées sur les besoins et

here today where placements are not always positive, no matter how stable they are, and that has to be taken into account. They also have legislation and policies around corporate parenting that place duties on a number of not just caseworkers but agencies to work together to support youths' holistic needs. So although we cannot say we are necessarily recommending that — because I haven't been able to do a deep dive — it sounds promising.

Ms. King: For me, the one that would be the most significant is the proctor family model, which I know is somewhere in Canada at some times, which is where the parent is in care with the child or there is a lot of support in keeping that relationship to whatever degree is safe and then building on that capacity. There are some issues with it, but I think that is the value base I would consider the best practice — where the child maintains connections, attachments and culture. Then you work on permanency planning in that context rather than removal and then trying to repatriate a child into a community that should have been a part of them the whole time.

In the Yukon, there is a fair bit of federal money coming in for First Nations to provide family preservation. It is making a big difference in the prevention sense where gaps are being filled with less red tape for families to get those immediate needs supported and addressed. Jordan's Principle has also provided significant changes and support for many families up North.

I will stop there. I could come up with many, but that is where I think it needs to go.

[*Translation*]

Senator Gerba: Thank you to our witnesses for their contributions. I'm going to put my question to Ms. Broda. Several times in your presentation, you stressed the importance of establishing shared initiatives and working collaboratively with the provinces and territories. Could you explain what form this cooperation and collaboration between the federal government, the provinces and the territories should take?

essaient de faire en sorte que les jeunes restent dans leurs lieux de placement, si ces lieux sont évidemment favorables. Cela dit, quelqu'un a décrit une situation aujourd'hui, qui montre que les placements ne sont pas toujours favorables, quelle que soit leur stabilité, et c'est quelque chose qui doit être pris en considération. Ils disposent également de lois et de politiques encadrant le rôle de parent collectif. Ces lois et politiques confient à un certain nombre de travailleurs chargés du traitement de cas, mais aussi aux agences, la responsabilité de travailler de concert pour soutenir les besoins holistiques des jeunes. Donc, même si nous ne pouvons pas vraiment nécessairement recommander cette approche, car je n'ai pas pu me pencher dessus, c'est quand même une approche qui semble prometteuse.

Mme King : À mes yeux, l'approche la plus importante serait le modèle axé sur la surveillance de la famille, lequel est mis en application quelque part au Canada, à certains moments. Il s'agit d'un modèle dans lequel le parent est pris en charge avec l'enfant, ou on aide énormément au maintien de la sécurité de cette relation, et on mise sur cette capacité. Ce modèle présente certaines failles, mais je pense que c'est le fondement de ce que je considère comme la meilleure pratique, dans la mesure où l'enfant maintient une connexion, des liens, et sa culture. La deuxième étape consiste à travailler sur la planification de la permanence dans le contexte, au lieu de retirer l'enfant et de le renvoyer par la suite dans sa communauté, de laquelle il aurait dû faire partie depuis le début.

Les Premières Nations du Yukon reçoivent un certain financement du gouvernement fédéral afin d'appuyer la préservation de l'intégrité familiale. Ce financement fait une grande différence au chapitre de la prévention, dans la mesure où, pour combler et répondre à leurs besoins immédiats, les familles ont besoin de remplir moins de paperasse. Le principe de Jordan a également apporté d'importantes modifications et a fourni un soutien à de nombreuses familles dans le Nord.

Je vais m'arrêter là. Je pourrais vous citer de nombreuses pratiques exemplaires, mais je pense que c'est là que je vais m'arrêter.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Merci à nos témoins pour leurs contributions. Je vais poser ma question à Mme Broda. Vous avez à plusieurs reprises dans votre présentation souligné l'importance de définir des initiatives communes et des plans concertés avec les provinces et les territoires. Pourriez-vous nous expliquer quelle forme devraient prendre cette concertation et cette collaboration entre le fédéral, les provinces et les territoires?

[English]

Ms. Broda: If I understand your question, when you speak in terms of common initiatives, with respect to this particular issue — and similar to other times where we have had emergency meetings of child welfare, as happened in 2018 where the federal government called all the provinces and territories to the table to have a collaborative session around what to do about what is going on in child welfare and some of the issues we were seeing then, which was pertaining mainly about prevention, intervention standards and different things like that — when we are talking about collaboration from our view, of course, we have commented on Senator Moodie’s national child strategy bill as a framework bill. Whatever happens there is that it is ensuring that collaboration with the governments on a strategy for children if that were to go forward.

In this case, if the committee is looking for how we can address aging out of care, that same kind of collaborative approach would be important because the provinces and territories, as I mentioned earlier, have such different legislation. Any common practice, conditions or standards that could come out of a collaboration like that and would lead to some kind of an agreement between and support from the federal government to the provinces and territories would be beneficial. The initial process would definitely include all of those who are responsible for those systems, but also those in the systems that could come to speak to the issues most effectively.

Ms. King was talking about repatriating young people after they go south, because that is where they end up. Along those same lines, the interjurisdictional transfers of young people between provinces and territories has been such a huge issue that we see, especially when a young person leaves their home community and province to a different province and then they are transitioning as they age out in a different province. Those are the kinds of things we should be talking about nationally, provincially and territorially together because we see huge issues just with that alone, when kids are moving back and forth, bouncing around between provinces and territories and not being followed. That could be an example of a standard, a way to define a common issue that would have a common and better outcome for young people in that case.

I am not sure if I am answering your question exactly.

Certainly, it would be great if the Senate committee were interested in actually talking with our council because of our jurisdictional authority and our ability to see what is on the ground and have more time for that. Hearing from every single advocate, representative and ombudsman for children would be

[Traduction]

Mme Broda : Si j’ai bien compris votre question, lorsque vous mentionnez les initiatives communes, en ce qui a trait à cette question en particulier — et aux autres fois où nous avons tenu une réunion d’urgence concernant l’aide sociale à l’enfance, comme ce qui s’est passé en 2018, lorsque le gouvernement fédéral a fait venir tous les représentants des provinces et territoires pour une session collaborative axée sur le bien-être des enfants, des problèmes que nous observons et des mesures à prendre. Il était surtout question de prévention, et de normes d’intervention entre autres — de notre point de vue, évidemment, en matière de collaboration —, nous avons discuté du fait de se servir du projet de loi créant la stratégie nationale pour les enfants de la sénatrice Moodie comme projet de loi-cadre. Ce projet de loi assure la collaboration avec les gouvernements au sujet d’une stratégie pour les enfants, s’il est adopté.

Dans ce cas, si le comité souhaite savoir comment résoudre le problème des jeunes qui cessent d’être pris en charge, il est important d’adopter ce même genre d’approche collaborative, car, comme je l’ai mentionné plus tôt, les provinces et les territoires ont des lois qui diffèrent énormément. Les pratiques, les conditions, et les normes communes qui découleraient de ce genre de collaboration aboutiraient à une espèce d’accord. Et effectivement, un soutien du gouvernement aux provinces et territoires serait bénéfique. Le processus initial comprendrait à coup sûr tous les organismes responsables de mettre sur pied ces systèmes, mais aussi les organismes les plus à même de parler des problèmes.

Mme King a parlé du rapatriement des jeunes une fois qu’ils ne sont plus en âge d’être pris en charge et qu’ils partent vers le Sud, parce qu’en fin de compte, c’est ce qui va leur arriver. Dans le même ordre d’idées, les transferts des jeunes entre les administrations représentent un problème de taille que nous voyons, surtout lorsqu’un jeune quitte sa communauté et province natale pour aller dans une autre province, puis il fait la transition dans une province différente quand il n’est plus pris en charge. C’est le genre de choses dont nous devrions parler à l’échelle nationale, provinciale et territoriale, car nous observons de gros problèmes juste à cet égard lorsqu’on fait aller et venir des enfants, qu’on les bouge d’une province à l’autre et qu’il n’y a pas de suivi. Cela pourrait être un exemple de norme, une façon de définir un problème commun, qui pourrait aboutir à une meilleure solution commune pour les jeunes dans cette situation.

Je ne suis pas certaine de répondre exactement à votre question.

De toute évidence, ce serait génial si le comité du Sénat souhaitait discuter réellement avec notre conseil, en raison de notre autorité au chapitre des compétences, de notre capacité de voir ce qui se passe sur le terrain, et parce qu’il y aurait plus de temps à y consacrer. Entendre l’avis de chaque défenseur des

beneficial if there is the desire of the Senate committee to do that. We could set that up for you to talk more about this.

Senator K. Wells: I wanted to pick up on the question related to the recommendation for disaggregated data. Would you have a current sense of how many young people in your jurisdictions identify as part of the 2SLGBTQIA+ community and if there would be a need for specific recommendations or strategies to assist these young people when they are aging out of care to connect to communities or find support? That question is to both of you.

Ms. Macomber: In Saskatchewan, I do not think that has been quantified specifically. I know we have heard from a number of witnesses throughout this study that there isn't that level of data collection, at least not nationally. Within even the provincial system, I'm not sure that is collected in Saskatchewan. It may be, but I do not think that it is.

As far as having disaggregated data, you talked about whether there is a need for a strategy to address the needs of the 2SLGBTQIA+ individuals, and definitely there would be. If we had that data, it would be even more reflective of the need for that. We hear qualitative evidence from young people who are gender and sexually diverse about how their needs are not necessarily being met in terms of transitioning out of care. They have many worries about how they will continue to meet their needs related to health, employment and things like that where they have some concerns. As I said, I do not think that data is currently collected, but there is definitely a need for that.

As Dr. Broda talked about earlier, one of the recommendations for Canada from the Committee on the Rights of the Child is for improved data collection efforts that are disaggregated on the basis of age, sex, disability, geographic location, ethnic and national origin and many other things that would allow us to identify where the needs are so that we could put efforts into those areas.

Ms. King: In the Yukon, we do not have that data.

When the Child and Family Services Act was recently being reviewed, I provided them the Alberta report on sexual orientation and gender identity for children in care, which I'm sure, Senator Wells, you are familiar with. I said it is essential that this is considered in our policy. But it is not addressed well. In our office, we are currently doing a systemic review of SOGI policies in education, so maybe out of there I could make recommendations for a review for kids in care. I'm not sure.

droits, représentant, et protecteur des enfants serait bénéfique, si c'est ce que le comité du Sénat souhaite faire. Nous pourrions organiser une réunion pour en discuter plus en profondeur.

Le sénateur K. Wells : Je voulais revenir sur la question liée à la recommandation touchant les données ventilées. Auriez-vous une idée du nombre de jeunes dans vos territoires qui s'identifient comme membres de la communauté 2ELGBTQIA+, et savez-vous si des recommandations ou des stratégies spécifiques sont nécessaires pour soutenir ces jeunes lorsqu'ils sortent de la prise en charge afin qu'ils puissent créer des liens avec les communautés ou trouver du soutien? La question s'adresse à toutes les deux.

Mme Macomber : Je ne pense pas que ces données ont été spécifiquement quantifiées, en Saskatchewan. Je sais que bon nombre de témoins, que nous avons entendus dans le cadre de l'étude, ont dit qu'il n'y avait pas un tel niveau de collecte de données, du moins, pas à l'échelle nationale. Même à l'échelle provinciale, je ne suis pas sûre que ces données aient été recueillies en Saskatchewan. C'est peut-être le cas, mais je ne le pense pas.

Pour ce qui est des données ventilées, vous avez parlé de la question de savoir si une stratégie pour cerner les besoins des individus et des membres de la communauté 2ELGBTQIA+ était nécessaire; à mon avis, oui, effectivement, ce besoin existe. Si nous disposons de ces données, elles feraient ressortir ce besoin avec plus d'acuité. Les preuves qualitatives dont nous font part des jeunes qui ont une diversité sexuelle et de genre démontrent que leurs besoins, lorsqu'ils sont en quête d'autonomie, ne sont pas comblés. Leurs préoccupations quant à leurs besoins liés à la santé et à l'emploi, entre autres, sont multiples. Comme je l'ai mentionné, je ne pense pas que ces données soient recueillies à l'heure actuelle, mais il serait nécessaire de le faire.

Comme Mme Broda l'a mentionné plus tôt, l'une des recommandations du Comité des droits de l'enfant est que le Canada améliore ses efforts de collecte de données ventilées en matière d'âge, de genre, de handicap, d'emplacement géographique, d'ethnicité et d'origine nationale entre autres, pour que nous puissions cerner les besoins ainsi que les efforts nécessaires à y consacrer.

Mme King : Au Yukon, nous n'avons pas ces données.

Lors de l'examen récent de la Child and Family Services Act, j'ai fourni le rapport de l'Alberta sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre des enfants pris en charge, rapport que connaît bien le sénateur Wells, j'en suis certaine. J'ai dit qu'il était essentiel de tenir compte de ce rapport dans notre politique. Or on n'en tient pas très bien compte. Dans notre bureau, nous procédons à un examen systémique des politiques en matière d'OSIG dans le domaine de l'éducation, donc, je pourrais peut-être fournir des recommandations pour la révision des politiques concernant les enfants pris en charge. Je n'en suis pas sûre.

The data is very weak, but the experiences are there. In our *Empty Spaces* report, we did hear things like even just group homes that were segregated by gender and then there has been less indifference, but in terms of the aging out experiences, I will put my eyes to that now and see if there is anything and figure out what our research questions actually are.

Senator K. Wells: Thank you.

Senator Ross: My question is around the appetite of the various provinces for this type of consolidated approach and whether you have a sense that the provinces from coast to coast are interested in having some type of a federal overview for these aging out issues.

Ms. Broda: I do not know that I can answer that question myself. It might be a good one to ask the entire council, if we were together with the committee, to address. In Saskatchewan, they've made some important policy changes and some legislative changes to recognize the age of protection up to age 18 and certainly in care to 21 — that's recent — and special measures for Indigenous children. But that is a question to still be answered. I cannot speak, myself, for the rest of the provinces and territories. Annette can speak for her territory. We would be willing to come back to the table, certainly. I do not know that we can answer those questions, anyway, in regard to governments' appetite.

Certainly, with mental health and addictions, the bilateral agreement there was well received, so maybe there would be an appetite to come to the table, especially if there was some kind of agreement in place to have some overarching support for provinces and territories for child welfare to address some of the issues we have highlighted today and in my speech particularly. I think the Senate committee could ask provincial officials that question and get that sense from them as well.

Ms. King: I also can't speak for our government representatives. My experience with government representatives, being from the Yukon, is that our situation is unique, so a national standard would not necessarily be that well accepted, particularly given our First Nations self-governing agreements.

That leads me to the question, where is the Assembly of First Nations on this issue? Is there a national conversation for children aging out of care, leaving care, at our First Nations and Indigenous tables? I'm curious about that.

Les données sont très faibles, mais nous avons les expériences. Dans notre rapport *Empty Spaces*, nous avons entendu parler de foyers de groupe qui étaient même séparés en fonction du genre, et l'indifférence était moins présente. Mais, pour ce qui est des expériences des jeunes en quête d'autonomie, je vais me pencher là-dessus pour voir si je trouve quoi que ce soit, et pour déterminer ce sur quoi nos recherches doivent réellement porter.

Le sénateur K. Wells : Merci.

La sénatrice Ross : Ma question porte sur l'intérêt que portent les différentes provinces à ce genre d'approche consolidée et je souhaite également savoir si, selon vous, les provinces d'un océan à l'autre souhaitent procéder à une sorte de survol fédéral de ces problèmes des jeunes qui ne sont plus pris en charge.

Mme Broda : Je ne sais pas si je peux répondre à cette question moi-même. Ce serait peut-être une bonne idée de la poser à tout le conseil, si nous étions ensemble avec le comité. En Saskatchewan, les politiques et les lois ont fait l'objet d'importantes modifications visant à reconnaître l'âge de protection, c'est-à-dire, jusqu'à 18 ans, et évidemment, l'âge de sortie de la prise en charge, c'est-à-dire, 21 ans — et c'est tout récent — et afin de mettre en place des mesures spéciales pour les enfants autochtones. Mais cette question n'a toujours pas reçu de réponse. Je ne peux pas parler au nom du reste des provinces et des territoires. Mme King peut parler au nom de son territoire. Mais nous accepterions évidemment de revenir à la table. De toute façon, en ce qui concerne l'intérêt du gouvernement, j'ignore si nous pouvons répondre à ces questions.

Évidemment, l'accord bilatéral ayant trait à la dépendance et à la santé mentale a été bien reçu, et donc, peut-être que les diverses administrations auraient un intérêt à venir à la table, surtout si un accord a été conclu afin d'obtenir l'appui général des provinces et des territoires pour que les organismes œuvrant pour la protection de l'enfance se penchent sur les problèmes que nous avons soulignés aujourd'hui et que j'ai abordés en particulier dans mon allocution. Je pense que le comité du Sénat pourrait également poser cette question aux agents provinciaux afin d'obtenir leur avis.

Mme King : Je ne peux pas non plus parler au nom des représentants du gouvernement. Étant une représentante du Yukon, je sais que mon expérience diffère de celle des représentants du gouvernement, et notre situation est unique. Cela signifie qu'une norme nationale ne serait pas nécessairement bien reçue, surtout si on tient compte des accords d'autogouvernance des Premières Nations.

Cela me mène donc à la question de savoir quelle est la position de l'Assemblée des Premières Nations sur ce problème. Est-ce qu'il existe un dialogue à l'échelle nationale concernant la vie des enfants qui cessent d'être pris en charge, autour des tables des Autochtones et des Premières Nations? Je serais curieuse de le savoir.

Also, the FPT of child welfare directors is an important group. We would like to see more interprovincial and territorial collaboration there, particularly for the interprovincial migration but also for standards in how all the different approaches are working. I think that would be a table to connect with. Dr. Broda and I are trying to get to one of their meetings as well.

Ms. Broda: I would just add that any federal, provincial or territorial collaboration has to always consider the jurisdictional boundaries we also spoke to earlier as well.

Senator Ross: In terms of the scope of a study such as the one that this committee is working on, would you say the value would be in trying to find a national approach to things or to figure out what best practices are and simply share them? What do you think the best scope of this study could be?

Ms. Broda: I think there are possibly some limitations to this kind of study because of the fact that we are provincially and territorially driven. Child welfare is. I think the best practices model is definitely a way to go. I think your question is well taken that way, to examine that.

I wouldn't want to not say the systems need support. There are significant challenges — I'll speak for Saskatchewan, but I think we'd all agree across the country — right now in child welfare from a resource standpoint. Systems that are breaking down require support, and having some kind of federal support might be helpful. We don't know what that would look like, clearly, but we are driven by our provincial mandates.

This kind of study will be a little more difficult in terms of the recommendations of the committee. Whatever the outcome of your study is in the end may be difficult to implement without the buy-in and the collaborative efforts between the federal government and the provinces and territories, and then recognizing, again, jurisdictional boundaries.

I do like the aspects of speaking about this, because it is a longstanding and persistent issue like many issues in child welfare that we're seeing. Systems can course correct. We can rethink them. We can reimagine systems, and need to think that way because in some provinces, there are a lot of issues, not just this one. Particularly post-COVID, we are in an uphill battle here.

D'ailleurs, le groupe de travail fédéral-provincial-territorial des directeurs des services du bien-être à l'enfance est un groupe important. Il faut qu'il y ait davantage de collaboration interprovinciale et territoriale, en particulier pour ce qui concerne la migration interprovinciale, mais aussi les normes de fonctionnement de différentes approches. Je pense que c'est une discussion à laquelle il faudrait prendre part. D'ailleurs, Mme Broda et moi-même essayons de prendre part à l'une de leurs réunions.

Mme Broda : Je vais simplement ajouter qu'une collaboration territoriale, provinciale ou fédérale quelconque doit toujours tenir compte des obstacles liés aux sphères de compétence dont nous avons également parlé tout à l'heure.

La sénatrice Ross : Pour ce qui est de la portée d'une étude, comme celle sur laquelle le comité travaille, est-ce que vous diriez qu'il importe de trouver une approche à l'échelle nationale pour tenter de cerner les meilleures pratiques et de simplement les partager? Selon vous, quelle serait la meilleure portée pour une telle étude?

Mme Broda : Je pense que ce genre d'étude comporte des limites, étant donné que les services du bien-être à l'enfance sont de compétence provinciale et territoriale. Selon moi, le modèle des pratiques exemplaires est vraiment une solution. Je pense que votre question est bien posée et permet d'examiner cela.

Je ne voudrais pas dire que les systèmes ont besoin de soutien. Il y a des défis importants — je vais parler du cas de la Saskatchewan, mais je pense que nous sommes tous du même avis à l'échelle du pays — à l'heure actuelle en ce qui concerne les ressources des services de bien-être à l'enfance. Les systèmes qui tombent en panne ont besoin de soutien, et un certain soutien fédéral serait utile. De toute évidence, nous ne savons pas ce à quoi cela ressemblerait, mais manifestement nous avons des mandats provinciaux qui nous encadrent.

Ce genre d'étude risque de se compliquer au regard des recommandations du comité. Quelle que soit l'issue de votre étude, au bout du compte, il pourrait être difficile d'appliquer ce qui en découle sans l'adhésion et les efforts de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, et sans tenir compte, encore une fois, des diverses sphères de compétence.

J'apprécie le fait d'aborder cet enjeu, car il s'agit d'un problème de longue date qui persiste, au même titre que de nombreux problèmes que nous observons en ce qui concerne le bien-être à l'enfance. Les systèmes peuvent être corrigés. Nous pouvons les repenser. Nous pouvons les réimaginer, et nous devons réfléchir de cette façon, car dans certaines provinces, il y a de nombreux problèmes, pas juste celui-ci. Surtout dans la période postpandémique, la bataille s'annonce difficile.

I think the recommendations we make, because we have the ability to make those recommendations under our authority, even if accepted, it won't matter if we don't have the resources in place to help address that. That system gap will be there regardless of what the Senate committee comes up with for their outcomes and recommendations based on everything you are hearing today.

The Deputy Chair: Thank you. We will have to stop there. We are out of time. I want to thank you all for your presentations and for your responses to our questions. Thank you for participating in this important study. Your assistance is greatly appreciated.

I shall now introduce our second panel. With us at the table, from the First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission, please welcome Derek Montour, president; and with us via video conference, from Nunavut Representative for Children and Youth's Office, please welcome Jane Bates, Representative for Children and Youth. I will now invite Mr. Montour to make his presentation, followed by Ms. Bates.

Derek B. Montour, President, First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission:
[*Indigenous language spoken*]

My English name is Derek Montour. As mentioned, I am here representing the First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission. I am also here representing the Kahnawà:keShakotiia'takehnhas Community Services. I serve as the executive director there.

I want to start by thanking the creator for giving us this opportunity to be here today. We never know when our time is up and we get back to the sky world. I also wish to acknowledge that we are on the unceded territory of the Algonquin Anishinabe people. I am grateful to them for allowing us on their territory.

Thank you for granting us this time to present to the members of the Standing Senate Committee on Human Rights. Today, I will talk to you about the impacts that placement can have on First Nations children and the challenges associated with a child's life after living in a foster family. I will also present some issues encountered with the Government of Canada and the Government of Quebec in terms of youth protection.

First, the over-representation of First Nations children in youth protection. First Nations children are overrepresented at all stages of the youth protection intervention process, whether we

Je pense, pour ce qui est des recommandations que nous faisons, vu que nous sommes à même de faire des recommandations en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, que même si ces recommandations sont acceptées, cela n'aura aucune importance si nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour régler ce problème. Cet écart dans le système existera toujours en dépit des solutions et des recommandations qui découleront des décisions du comité du Sénat à la lumière de tout ce que vous avez entendu aujourd'hui.

La vice-présidente : Merci. Nous allons devoir nous arrêter là. Nous sommes à court de temps. Je tiens à tous vous remercier de vos exposés et de vos réponses à nos questions. Merci de votre participation à cette étude importante. Votre aide est très appréciée.

Je vais à présent vous présenter notre deuxième série de témoins. Avec nous, à la table, veuillez accueillir Derek Montour, président de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. Nous accueillons aussi, par vidéoconférence, Jane Bates, représentante des enfants et des jeunes du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut. Je vais maintenant inviter M. Montour à faire son exposé, et ensuite ce sera au tour de Mme Bates.

Derek B. Montour, président, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador : [*Mots prononcés dans une langue autochtone*]

Mon nom anglais est Derek Montour. Comme cela a été mentionné, je suis ici pour représenter la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. Je suis également ici pour représenter la Kahnawà:keShakotiia'takehnhas Community Services. J'y occupe le rôle de directeur exécutif.

J'aimerais commencer par remercier le créateur de nous avoir donné cette occasion d'être ici aujourd'hui. Nous ne savons jamais quand notre temps sera fini et quand nous allons retourner dans le monde des cioux. Je tiens également à reconnaître que nous sommes sur les territoires non cédés du peuple algonquin anishinabe. Je les remercie de nous accueillir sur leur territoire.

Merci de nous accorder ce temps pour présenter un exposé aux membres du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Aujourd'hui, je vais vous parler des répercussions que les placements peuvent avoir sur les enfants des Premières Nations ainsi que des défis associés à la vie d'un enfant après qu'il a vécu dans une famille d'accueil. Je vais également présenter certains problèmes que nous rencontrons avec le gouvernement du Canada et celui du Québec en ce qui concerne la protection de la jeunesse.

Premièrement, la surreprésentation des enfants des Premières Nations dans le système de protection de la jeunesse. Les enfants issus des Premières Nations sont surreprésentés à toutes les

are talking about reporting, assessment, placement and so on. According to the First Nations/Quebec Incidence Study of Child Maltreatment and Serious Behaviour Problems Investigated by Child Protection Services in 2019, First Nations children were 4.3 times more likely than non-Indigenous children to have been placed outside of the home.

Second, consequences of placement on First Nations children. The placement of First Nations children outside their community often has irreversible consequences. The placement results in the breaking of ties between the child and his family and breaking of culture, and language, which could represent a disastrous social, cultural and linguistic break.

Most young people who were placed in non-Indigenous foster family return to their community from which they came when they reached the age of majority. These young people, who grew up without their families and points of reference, have lost, in most cases, their identity, culture and languages. They no longer have any, or very few at least, ties with their family or their community. They return broken and uprooted.

Third, in Quebec, the Quebec Youth Protection Act includes a section that requires the Director of Youth Protection to inform the community when a child must be removed from their family environment and placed in an alternative environment. Although this section has been in force since 2019, many communities have not been informed of the placement of children from their community.

For example, one community was not informed of the placement of 60 children outside of their home, outside of their community. Some of these placements were made permanently. Most of these children were placed in non-Indigenous families. Some have even been forbidden contact with their parents. The community was only recently informed because it has been exercising its jurisdiction over child and family services since 2020, and it is trying to collaborate with the institutions of the Quebec health and social services network for children who live outside the community.

The Youth Protection Act is clear on this subject. This type of situation is not supposed to happen. This is a glaring example of why communities are seriously considering creating their own laws regarding child and family services.

Fourth, First Nations' vision of youth protection. The First Nations' vision differs from that of the province of Quebec. The communities and families work together to prevent youth protection-related issues. We focus on solutions centred on the family rather than the individual. We work with families and not

étapes du processus d'intervention de la protection de la jeunesse, que l'on parle de rapports, d'évaluation, de placement et ainsi de suite. Selon le rapport *First Nations/Quebec Incidence Study of Child Maltreatment and Serious Behavior Problems Investigated by Child Protection Services in 2019*, les enfants issus des Premières Nations risquaient 4,3 fois plus que les enfants non autochtones d'être placés à l'extérieur de leur famille.

Deuxièmement, les répercussions du placement sur les enfants issus des Premières Nations. Les enfants issus des Premières Nations placés à l'extérieur de leur communauté subissent souvent des conséquences irréversibles. Ces placements causent la rupture de liens avec sa famille, la culture et la langue, ce qui pourrait représenter une rupture linguistique, culturelle et sociale désastreuse.

La plupart des jeunes qui ont été placés dans une famille d'accueil non autochtone sont retournés dans leur communauté d'origine à l'âge de la majorité. Ces jeunes, qui ont grandi sans leur famille et leurs points de référence, ont perdu, dans la plupart des cas, leur identité, leur culture et leur langue. Ils n'ont plus, ou du moins, ils ont très peu de liens avec leur famille et la communauté. Ils reviennent brisés et déracinés.

Troisièmement, au Québec, la Loi sur la protection de la jeunesse comprend un article qui prévoit que le directeur de la protection de la jeunesse informe la communauté lorsqu'un enfant est retiré de son milieu de vie familial et placé dans un milieu de vie substitut. Bien que cette section soit en vigueur depuis 2019, nombre de communautés n'ont pas été informées du placement des enfants de leur communauté.

Par exemple, une communauté n'a pas été informée du placement de 60 de ses enfants à l'extérieur de leur famille, à l'extérieur de leur communauté. Certains de ces placements ont été faits de façon permanente. La plupart de ces enfants ont été placés dans des familles d'accueil non autochtones. On a même interdit à certains d'entre eux de reprendre contact avec leurs parents. La communauté n'en a été que très récemment informée, car elle n'a exercé sa compétence sur les services à l'enfance et à la famille qu'à partir de 2020, et elle essaie de collaborer avec les institutions du réseau des services sociaux et de la santé du Québec pour ce qui concerne les enfants qui vivent à l'extérieur de la communauté.

La Loi sur la protection de la jeunesse est claire à ce sujet. Ce genre de situation n'est pas censé arriver. C'est un exemple flagrant qui explique pourquoi les communautés songent sérieusement à créer leurs propres lois en ce qui concerne les services à l'enfance et à la famille.

Quatrièmement, la vision des Premières Nations en ce qui concerne la protection de la jeunesse. La vision des Premières Nations diffère de celle de la province du Québec. Les communautés et les familles travaillent de concert pour prévenir les problèmes liés à la protection de la jeunesse. Nous nous

against them. Their children's best interests are paramount. It is necessary to remain flexible throughout the youth protection intervention process to allow parents to mobilize and be stakeholders in solutions to resolve the issues they face, which is not the case with the Youth Protection Act. The Youth Protection Act places strict deadlines that may prove unrealistic to respond to and respect parents who have experienced multiple traumas and, often, multigenerational traumas.

Fifth, post-majority support services. Since April 2022, Indigenous Services Canada has been funding, at real cost, post-majority support services for First Nations youth and young adults who are, or were, in the care of First Nations Child and Family Services until the age of majority. The same eligibility criteria apply for youth who are, or were, in provincial care and who ordinarily reside in a community. The funding aims to facilitate the transition to adulthood and is available until the person reaches the age of 26. Even though people who live outside the communities are faced with the exact same situation as those living in the communities in terms of over-representation, this funding is not available to them. Considering this over-representation, it is imperative to ensure that this funding is available to all First Nations youth in care, regardless of where they live and where they are reported. For these services, it will be particularly important for provincial institutions to work closely with communities to develop and implement collaboration mechanisms.

It is also essential for those who work in the Quebec network to be informed of the services offered by First Nations communities themselves. This dialogue between communities and the province is vital to ensuring an effective continuum of services and the wellness of the youth who are or were in the youth protection system.

In conclusion, the reflections presented aim to highlight the challenges that First Nations youth experience in terms of youth protection in Quebec. Sustainable solutions must be put forward to resolve these challenges. This is why we invite the Government of Canada to review the funding of post-majority support services to ensure that these services are available to all First Nations youth, regardless of the family's place of residence or the place of initial reporting.

Niawen:kowa.

concentrons sur des solutions axées sur la famille et non pas sur l'individu. Nous travaillons avec les familles, non pas contre elles. L'intérêt supérieur des enfants est primordial. Il est nécessaire de demeurer flexible durant tout le processus d'intervention de la protection de la jeunesse afin de permettre aux parents de se mobiliser et de participer à la recherche de solutions et aux problèmes qu'ils rencontrent. Or, ce n'est pas le cas avec la Loi sur la protection de la jeunesse. En effet, la loi place des échéances serrées qui peuvent être irréalistes à respecter, et ne respectent pas les parents qui ont vécu des traumatismes multiples, souvent des traumatismes multigénérationnels.

Cinquièmement, les services de soutien post-majorité. Depuis avril 2022, Services aux Autochtones Canada a financé, au coût réel, les services de soutien post-majorité pour les jeunes et jeunes adultes issus des Premières Nations, qui sont, ou qui étaient, pris en charge par les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations jusqu'à l'âge de la majorité. Les mêmes critères d'admissibilité s'appliquent aux jeunes qui sont, ou qui étaient, pris en charge à l'échelle provinciale et qui habitaient normalement dans une communauté. Le financement a pour but de faciliter la transition vers l'âge adulte et il est accessible jusqu'à ce que la personne atteigne l'âge de 26 ans. Bien que des personnes qui vivent à l'extérieur des communautés rencontrent le même genre de problème de surreprésentation que celles qui vivent à l'intérieur des communautés, ce financement ne leur est pas accessible. Compte tenu de cette surreprésentation, il est impératif de veiller à ce que ce financement soit accessible à tous les jeunes issus des Premières Nations qui sont pris en charge, indépendamment de leur lieu de résidence et de leur lieu de signalement. Pour que ces services soient accessibles, il est particulièrement important que les institutions provinciales travaillent en étroite collaboration avec les communautés pour mettre sur pied et en application des mécanismes de collaboration.

Il est également essentiel que ceux qui travaillent dans le réseau du Québec soient informés des services qui sont offerts par les communautés elles-mêmes. Ce dialogue entre les communautés et la province est vital pour assurer un continuum efficace des services ainsi que le bien-être des jeunes, qui sont ou qui étaient dans le système de protection de la jeunesse.

Pour conclure, les réflexions que j'ai présentées visent à souligner les défis auxquels les jeunes issus des Premières Nations sont confrontés en ce qui concerne la protection de la jeunesse au Québec. Il faut mettre en avant des solutions durables pour surmonter ces défis. C'est pourquoi nous invitons le gouvernement du Canada à réviser le financement des services de soutien post-majorité afin de garantir l'accessibilité de ces services à tous les jeunes issus des Premières Nations, indépendamment du lieu de résidence de leur famille ou du lieu de signalement initial.

Niawen:kowa.

Jane Bates, Representative for Children and Youth, Nunavut Representative for Children and Youth's Office:

Good evening. My name is Jane Bates, and I am the Representative for Children and Youth in Nunavut. The Representative for Children and Youth Office is an independent office of the Legislative Assembly of Nunavut. It is my office's mandate to make sure that the services and supports offered and provided by the Government of Nunavut are ethical, equitable and consistent for all young Nunavummiut and their families.

I wish to thank you for the opportunity to discuss an issue of critical importance: the transition of young people aging out of government care. As someone who has been working in the child welfare field for more than 30 years, and across three vastly different provinces and territories, I am encouraged that a review of this matter is taking place.

I have seen first-hand, as numerous reports have highlighted, young people leaving care facing significant challenges, from sizeable gaps in post-care planning to inadequate supports and services.

While these are things that all young people need to ensure that their mental and physical needs are met as they transition into adulthood, it is even more imperative that young people leaving government care receive them as they already face heightened risks due to several critical factors:

One, history of trauma. Many young people in care have experienced trauma, abuse and neglect. Without adequate support, this unresolved trauma can often lead to emotional and mental health issues in adulthood.

Two, a lack of familial connections. Young people in permanent care often lack meaningful relationships with family or extended family, leaving them with limited or no support network as they transition out of care into equally important and formative years.

Three, the absence of a primary caregiver. For those in residential care, the lack of a consistent caregiver compounds the challenges they face upon aging out.

In Nunavut, Canada's largest and youngest territory, over 30% of the population are under the age of 19, nearly 60% are under the age of 29 — youth in the eyes of the federal government.

Jane Bates, représentante de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut, Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse :

Bonsoir. Je m'appelle Jane Bates, et je suis représentante de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut. Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Nunavut. Le mandat du Bureau est d'assurer que les services et les soutiens offerts et fournis par le gouvernement du Nunavut sont conformes à l'éthique, équitables et uniformes pour tous les jeunes Nunavois et Nunavoises et leurs familles.

Je tiens à vous remercier de me donner l'occasion de discuter d'un enjeu critique : la transition des jeunes qui cessent d'être pris en charge par le gouvernement en raison de leur âge. Ayant moi-même travaillé dans le secteur de la protection de l'enfance pendant plus de 30 ans, et dans trois provinces et territoires très différents, je me réjouis de voir que l'on étudie la question.

J'ai vu de mes propres yeux, comme cela a été souligné dans de nombreux rapports, que les jeunes qui ne sont plus pris en charge font face à des difficultés importantes, étant donné les lacunes considérables en matière de planification après la prise en charge et du soutien et des services inadéquats.

Même si ces éléments sont nécessaires pour s'assurer que les besoins de tous les jeunes en matière de santé mentale et de santé physique sont comblés alors qu'ils passent à l'âge adulte, ils sont encore plus essentiels pour les jeunes qui ne sont plus pris en charge par le gouvernement, car ils sont déjà exposés à des risques plus élevés en raison de plusieurs facteurs critiques :

Il y a, premièrement, les traumatismes antérieurs. De nombreux jeunes pris en charge ont été traumatisés, maltraités et négligés. Sans un soutien adéquat, ces traumatismes non résolus créent souvent des problèmes émotionnels et des problèmes de santé mentale à l'âge adulte.

Le deuxième facteur est le manque de liens familiaux. Les jeunes pris en charge de façon permanente n'ont souvent pas de liens importants avec leur famille ou avec leur famille élargie, et ont donc des réseaux de soutien limités, s'ils en ont, alors qu'ils font la transition entre la prise en charge et des années tout aussi importantes et formatrices.

Le troisième facteur est l'absence d'un fournisseur de soins principal. Pour les jeunes qui ont vécu en résidence et qui n'ont pas de fournisseur de soins principal font face à encore plus de difficultés lorsqu'ils quittent la prise en charge en raison de leur âge.

Au Nunavut, le plus grand et le plus jeune territoire du Canada, plus de 30 % de la population a moins de 19 ans, et presque 60 % a moins de 29 ans, ce sont des jeunes aux yeux du gouvernement fédéral.

Today, there are approximately 159 young people currently in care in Nunavut. Of these, 101 are subject to permanent care and custody orders that require permanency and transition planning for when they age out of the system.

While young people from Nunavut face many of the same critical factors as other young people in care across the country, there is also a variety of territory-specific complications and issues that place them at even greater risk when they age out of care.

One, inadequate data and planning. Reports from my office and the Office of the Auditor General of Canada indicate that the Department of Family Services here in Nunavut struggles to meet its basic obligations under the Child and Family Services Act, with gaps in tracking and planning for young people's transitions.

Two, out-of-territory placements. Of the 88 young people placed outside Nunavut, 41% are in permanent care, which results not only in a loss of community and familial supports but a loss of language and culture. Without comprehensive support, many will face extreme challenges when they age out.

Three, limited legislative and procedural support. In Nunavut, a "youth" is defined in the Child and Family Services Act as someone aged 16 to 19. Under the same act, permanent care and custody orders are granted until the young person's sixteenth birthday. Although this can be extended to age 19, this discrepancy in the act means that young people may be discharged as early as 16, effectively leaving them without any services or supports such as income assistance until age 19. The only known supports offered to young people in Nunavut ages 19 to 26 are extended support agreements.

I was fortunate enough that I was adopted at a very young age into a loving family and was not a young person in long-term government care. Years after I left home and well into my adulthood, I would seek out my parents when I needed support and guidance. I always knew I had a place to return to. When I was diagnosed with breast cancer two years ago, I returned to live with my family in Toronto. A young person who leaves government care often does not have a place to return to or trusted adults they can receive support and guidance from once they leave care, and they are largely on their own.

Discharging a young person based solely on age, without planning or support, violates our young people's rights and the commitments made under the United Nations Convention on the

Actuellement, environ 159 jeunes sont pris en charge au Nunavut. De ce groupe, 101 jeunes sont pris en charge de façon permanente ou font l'objet d'une ordonnance de garde, ce qui exige une planification de la permanence et de la transition à la fin de la prise en charge de ces jeunes.

Même si les jeunes du Nunavut sont exposés à de nombreux facteurs auxquels sont aussi exposés les autres jeunes pris en charge, au Canada, diverses difficultés et complications propres au territoire les exposent à un risque encore plus élevé lorsqu'ils ne sont plus pris en charge.

Premièrement, il y a un manque de données et de planification. Selon des rapports produits par mon bureau et du Bureau du vérificateur général du Canada, le ministère des Services à la famille du Nunavut peine à respecter ses obligations fondamentales, prescrites par la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, et il y a des lacunes en matière de suivi et de planification de la transition des jeunes.

Deuxièmement, il y a le placement à l'extérieur du territoire. Sur les 88 jeunes placés à l'extérieur du Nunavut, 41 % sont pris en charge de façon permanente, ce qui entraîne non seulement la perte du soutien communautaire et familial, mais aussi la perte de leur culture et de leur langue. En l'absence d'un soutien complet, de nombreux jeunes se buteront à des difficultés extrêmes lorsqu'ils seront trop âgés pour être pris en charge.

Troisièmement, le soutien législatif et procédural est limité. Au Nunavut, la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* définit un « jeune » comme une personne âgée de 16 à 19 ans. La même loi prévoit que la prise en charge permanente et les ordonnances de garde sont en vigueur jusqu'au 16^e anniversaire. Même si cela peut être prolongé jusqu'à l'âge de 19 ans, cette incohérence dans la loi signifie que les jeunes pourraient ne plus être pris en charge dès l'âge de 16 ans, ce qui, concrètement, les laisse sans accès à des services ou du soutien, comme l'aide au revenu, jusqu'à leur 19^e anniversaire. À ma connaissance, le seul soutien offert aux jeunes du Nunavut âgés de 19 à 26 ans est prévu dans les accords sur les services de soutien post-majorité.

J'ai été extrêmement chanceuse d'avoir été adoptée, très jeune, par une famille aimante et de ne pas avoir été une jeune personne prise en charge de façon permanente par le gouvernement. Des années après avoir quitté la maison et longtemps après avoir atteint l'âge adulte, j'allais voir mes parents lorsque j'avais besoin de soutien et de conseils. Je savais que je pouvais toujours retourner à la maison. Lorsque j'ai reçu un diagnostic de cancer du sein, il y a deux ans, je suis retournée vivre avec ma famille, à Toronto. Un jeune qui cesse d'être pris en charge n'a souvent pas de lieu où il peut retourner se réfugier ou d'adultes de confiance qui peuvent le soutenir et le conseiller lorsqu'il n'est plus pris en charge, et il est largement laissé à lui-même.

Cesser de prendre en charge un jeune uniquement en raison de son âge, sans aucune planification ni aucun soutien, est une violation des droits des jeunes et des engagements pris dans le

Rights of the Child. The federal government must take the lead by establishing national standards for young people in government care. These standards should be based on the United Nations Convention on the Rights of the Child and should include standards for leaving government care and transitioning to independence. It is time for all levels of government to uphold the commitments made more than 30 years ago under the United Nations Convention on the Rights of the Child. Canada must protect all young people and ensure that their mental and physical needs are being met at all stages of life.

Thank you again for this opportunity. I look forward to answering any questions you may have.

The Deputy Chair: Thank you very much to both our witnesses.

Senator Arnot: Mr. Montour, you have been a long-time advocate for policies that respect and incorporate Indigenous perspectives. I wonder, what specific systemic changes do you advocate for within Quebec and Newfoundland and Labrador's child welfare system to improve outcomes for Indigenous youth and to have those agencies respect Indigenous culture and traditional Indigenous knowledge?

Mr. Montour: First and foremost, we need greater collaboration from the Quebec government on recognizing and supporting the laws that we want to put in place for our own communities.

A lot of times, non-First Nations or non-Indigenous people kind of paint us all with one brush. What do the First Nations people want? The reality is that each community is very different than all the other communities. How we perceive ourselves and how we see our future and how our vision is encapsulated and the degree of progressiveness that some communities have over another one, some are remote and some are urban — there are all different realities.

Even now, the creation of Bill C-92 had created a pathway, but immediately resistance went up because of this idea of whose jurisdiction it is. Reality is provinces have failed First Nations people. We can all, I would hope, attest to that. How do we rebuild and fix some of the trauma and traumatic issues that have happened over generations? Part of that is us learning it ourselves, us reinvigorating our own languages and creating a garden of that.

cadre de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Le gouvernement fédéral doit prendre les choses en main et élaborer des normes nationales pour les jeunes pris en charge par le gouvernement. Ces normes devraient être fondées sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et devraient inclure des normes s'appliquant aux jeunes qui cessent d'être pris en charge par le gouvernement et qui font la transition vers leur indépendance. Il est temps que tous les ordres de gouvernement respectent les engagements qu'ils ont pris il y a plus de 30 ans au titre de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Le Canada doit protéger tous les jeunes et s'assurer que leurs besoins en matière de santé mentale et de santé physique soient comblés, à toutes les étapes de leur vie.

Je vous remercie encore de cette occasion. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

La vice-présidente : Je remercie chaleureusement nos deux témoins.

Le sénateur Arnot : Monsieur Montour, vous demandez, depuis longtemps, des politiques qui respectent et intègrent les perspectives autochtones. Quels changements systémiques précis devraient être apportés selon vous aux systèmes de protection de la jeunesse du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador afin d'améliorer les résultats des jeunes Autochtones et afin que ces organismes respectent la culture et le savoir traditionnel autochtones?

M. Montour : Avant tout, le gouvernement du Québec doit collaborer davantage avec nous afin de reconnaître et de soutenir les lois que nous souhaitons mettre en œuvre dans nos propres communautés.

Souvent, les allochtones nous mettent tous dans le même panier. Que veulent les Premières Nations? En réalité, chaque communauté se distingue de toutes les autres communautés. Notre vision de nous-mêmes, notre vision de l'avenir, et la manière dont nous incarnons cette vision, ainsi que le caractère plus ou moins progressiste des communautés, certaines sont éloignées et certaines vivent en milieu urbains... Ce sont toutes des réalités différentes.

Encore aujourd'hui, l'élaboration du projet de loi C-92 a tracé un chemin, mais la résistance a été immédiate sur la question de la compétence concernée. La réalité est que les provinces ont laissé tomber les Premières Nations. Nous pouvons tous, je l'espère, le confirmer. Comment pouvons-nous nous reconstruire et régler les traumatismes qui se sont produits au fil des générations? Cela suppose entre autres de le découvrir nous-mêmes, de redonner vie à nos propres langues et de cultiver notre jardin.

Part of it is, to me, is that Quebec needs to — and Canada through its support and through other legislation, funding streams and the federal transfer agency — all of those come into play. We need collaboration.

We look at Obedjiwan, the first community in Quebec that created its own law. There hasn't been a lot of partnership about it. That's one of the communities that is highlighted in my report. That's a big part for me, first and foremost.

The other one — I touched on it here, particularly because of the human rights complaint and now the funding that is coming in — is supporting the idea of building prevention programs within communities that have been lacking that non-Indigenous children have had access to for decades. We are starting to build those.

As we are building those, as challenging as it is because of lack of staff and building and infrastructure, all those things — you can have a million dollars, but if you don't have staff and a building, you can't do much with it. You need time to build those things. They have to be grounded in culture. Once that happens, the outside agencies, who are still apprehending children, need to be aware of it. That's another aspect of partnership, not just recognizing our laws, but as they are doing actions for children who, as I mentioned, can get a long-term break from their community, there has to be a constant reconnection.

To me, these are systemic issues that can be addressed at a provincial level. It really is about partnership. Every local agency can do that.

[Translation]

Senator Gerba: Welcome and thank you to our witnesses. My question is for Mr. Montour. In your opening remarks, you talked about the irreversible consequences of placing First Nations children in care, including the breaking of ties with their identity and culture. How could this problem be fixed? How should we take this reality into account to improve care for young people leaving the child welfare system?

[English]

Mr. Montour: That is a very good question. It is very complex and complicated in the sense that it is an ongoing question that all of us are faced with. I can go into some history. I'll try to be as brief as I can.

My father was an alcoholic, and I grew up in an alcoholic home. When you grow up in an alcoholic home, you learn certain behaviours. My father was a product of the Indian Day School system, as was I. He was an orphan when he was six

Aussi, selon moi, le Québec doit — et le Canada par son soutien et avec d'autres lois et volets de financement ainsi qu'avec le transfert des compétences fédérales... Tous ces éléments entrent en jeu. Il doit y avoir une collaboration.

Prenons Obedjiwan, la première communauté au Québec qui a élaboré sa propre loi. Il n'y a pas eu beaucoup de partenariats à ce chapitre. C'est l'une des communautés qui est soulignée dans mon rapport. Pour moi, c'est un des aspects les plus importants.

L'autre chose — dont j'ai parlé, ici, en particulier en lien avec les plaintes en matière des droits de la personne et maintenant le financement qui est versé —, est de soutenir l'élaboration de programmes de prévention au sein des communautés, qui en sont dépourvues, alors que les enfants allochtones y ont accès depuis des décennies. Nous commençons à les élaborer.

Nous les élaborerons, ce qui est très difficile en raison du manque de personnel, de bâtiment et d'infrastructure, de toutes ces choses. Vous pouvez avoir 1 million de dollars, mais si vous n'avez pas de personnel et que vous n'avez pas de bâtiments, cet argent est inutile. Nous avons besoin de temps pour élaborer ces choses. Elles doivent être fondées sur la culture. Une fois que cela est fait, les organismes extérieurs, qui prennent encore nos enfants en charge, doivent être mis au courant. C'est un autre aspect du partenariat; il ne s'agit pas seulement de reconnaître nos lois. Il faut aussi, lorsque des mesures sont prises pour les enfants qui, comme je l'ai dit, sont longuement séparés de leur communauté, qu'il y ait une reconnexion constante.

Selon moi, ce sont des enjeux systémiques qui peuvent être traités à l'échelon provincial. C'est réellement une question de partenariat. Tous les organismes locaux peuvent faire cela.

[Français]

La sénatrice Gerba : Bienvenue et merci à nos témoins. Ma question s'adresse à M. Montour. Vous avez évoqué dans votre allocution liminaire les conséquences irréversibles que pouvait avoir le placement des Autochtones, en particulier la perte de lien avec leur identité et leur culture. De quelle manière pourrait-on remédier à ce problème? Comment devrait-on prendre en compte cette réalité pour améliorer la prise en charge des jeunes qui quittent le système de protection de l'enfance?

[Traduction]

M. Montour : C'est une excellente question. C'est extrêmement complexe et compliqué puisque c'est une réalité permanente à laquelle nous faisons tous face. Je vais vous parler un peu d'histoire. Je vais essayer de le faire aussi rapidement que possible.

Mon père était alcoolique, et j'ai grandi dans une maison d'alcooliques. Lorsque vous grandissez dans une maison d'alcooliques, vous apprenez certains comportements. Mon père est un produit du système des externats indiens, tout comme moi.

years old. Trauma has been within our family. My father quit drinking at 11, and I started when I was 12. I quit when I was 29 years old. Since then, I have led a path of healing. Healing can happen, but it takes time and energy. All wounds that we have can be healed, but so much effort and support and love at the end of the day has to be put in place to support any individual going through that.

If we think of the traumas that First Nations peoples across Canada have suffered, part of it is how we start rebuilding support and fundamentally love within those structures to be able to support. As soon as you take a child away from the home in the idea of a child protection system — that's the Anglo American system, England, New Zealand, Australia. It is all built on that model of the parents are responsible for what's going on in the home.

The reality is that because the parents are victims of systemic discrimination and the system that Canada created, they are already traumatized, so we are supporting parents and grandparents and aunts and uncles, as well as the children at the same time. That is the only way that you are going to heal that part. You cannot have expectations to remove the child without working with the family as a whole.

There are a lot of good programs that talk about family preservation at the same time. HOMEBUILDERS is a good example. It started in 1974 in Washington. We're trying to adopt that internally.

A big part is, how do you build systems that support that? Connection to culture is critical. If we are lost and do not know who we are as an identity, whether it is LGBTQ2+, whether it is what religion I believe in, what language I speak, how I perceive myself in the world — if I don't feel as if I belong, then I'm lost spiritually. Part of it is rebuilding that connection and rebuilding those relationships.

If you have a child who is removed, I would rather see Canada and Quebec focus on how we build communities up to keep the children within the community, understanding that there is trauma within families and understanding within the community. But it is putting the supports in place there, reinstating culture and giving those supports. All of that starts building in and, in the end, creates that.

The number one thing, senator, is time. It is going to take time to reverse the effects of this. That is the best way that I can put it.

Senator Gerba: Thank you.

À six ans, il était orphelin. Nous avons des traumatismes familiaux. Mon père a arrêté de boire à 11 ans, et j'ai commencé à boire à 12 ans. J'ai arrêté de boire à 29 ans. Je suis, depuis tout ce temps sur la voie de la guérison. La guérison est possible, mais elle nécessite du temps et de l'énergie. Toutes nos blessures peuvent être guéries, mais, en fin de compte, pour soutenir les personnes qui entament leur guérison, nous devons déployer énormément d'efforts, les soutenir et les aimer.

Si nous pensons aux traumatismes qu'ont vécus les Premières Nations de tout le Canada, une partie de la solution consiste à réfléchir à la façon dont nous allons rétablir le soutien et l'amour au sein de ces structures afin d'offrir cet appui. Aussitôt qu'un enfant est retiré de sa maison, au sens du système de protection de l'enfance — c'est le système anglo-américain, le système de l'Angleterre, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie. Le système est fondé sur un modèle selon lequel les parents sont responsables de ce qui se passe à la maison.

En réalité, puisque les parents sont des victimes de la discrimination systémique et du système créé par le Canada, ils sont déjà traumatisés, donc nous soutenons les parents, les grands-parents, les tantes et les oncles, ainsi que les enfants, en même temps. C'est la seule façon d'accomplir une guérison. Vous ne pouvez pas retirer un enfant sans collaborer avec l'ensemble de la famille.

Parallèlement, il existe de nombreux bons programmes qui visent la protection de l'unité de la famille. HOMEBUILDERS en est un bon exemple. Ce programme a été fondé en 1974, à Washington. Nous essayons de l'adopter à l'interne.

Un élément important est de savoir comment bâtir des systèmes qui soutiennent cela. Le lien avec la culture est essentiel. Si nous sommes perdus et nous n'avons pas d'identité, qu'il s'agisse de faire partie de la communauté LGBTQ2+, d'appartenir à une religion, de parler une langue, qu'il s'agisse de la perception de soi-même dans le monde — si j'ai l'impression que je n'ai pas ma place, eh bien, je suis perdu spirituellement. Il faut donc entre autres rétablir ces liens et renouer ces relations.

Si un enfant est placé, j'aimerais mieux voir le Canada et le Québec se concentrer sur la façon de renforcer les communautés afin que les enfants puissent demeurer dans leur communauté, tout en tenant compte des traumatismes familiaux et en comprenant la communauté. Mais nous devons mettre en œuvre des mesures de soutien, rétablir la culture et soutenir tous ces endroits. Tout cela commence par la construction, et, au bout du compte, se traduit par des résultats.

La chose la plus importante, sénatrice, c'est le temps. Il va falloir du temps pour en corriger les effets. C'est le mieux que je peux l'expliquer.

La sénatrice Gerba : Merci.

Senator Pate: My first question is for you, Mr. Montour. Thank you for being here. Thank you, Ms. Bates. If I have time, I have a question for you. Otherwise, I will come back on second round.

As you are no doubt aware, the First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission, in its regional consultation process on the reform of the Income Assistance Program, noted that the Income Security Program for Cree Hunters and Trappers, which was a form of guaranteed income, has been noted as a good example of a program that helps support culture and traditional activities. The report also stressed the importance of ensuring income supports are adequate to ensure people can rebound out of poverty instead of remaining trapped and in need.

As you know, one of the determinations from the Canadian Human Rights Tribunal in 2022 was that post-majority care be funded for First Nations youth up until their twenty-sixth birthday across all provinces and territories.

Are the amounts of money that are being provided adequate? Are they achieving the same sort of result as the Income Security Program for Cree Hunters and Trappers has? Is it a way that can help build the kind of capacity that you very importantly spoke about needs to be in communities? If not, what needs to happen? If so, what could we be recommending to improve that?

Mr. Montour: First, I would frame it that post-majority care service right now is an unknown for us. I say that because they are funded at cost in the sense that we need to put in a proposal on what we would like to propose as far as services for post-majority care, and Canada approves it and then funds the services for it.

In Kahnawà:ke, for example, we created a program, and we had hoped for transitional housing, as an example. A lot of youths who were in care at 18 are left on their own with limited life skills. Many times, there are challenges with school, trade schools or other vocational programs. How do we help prepare them for life in the long run? We created a complete program in and of itself. We proposed it. We got support, and it was moving forward. Ideally, one of these days, we can build a post-majority residence for transitional housing. But it is at cost, meaning that we do not know what we will get next year. There is no guarantee. There is nothing to plan on it. It is, right now, whatever we are thinking of.

We know, of course, that there was a potential agreement between the AFN and the Chiefs of Ontario and the Nishnawbe Aski Nation, as well as Canada. We were all involved in the decision. It was unclear to me how much post-majority care

La sénatrice Pate : Ma première question s'adresse à M. Montour. Je vous remercie d'être ici. Merci, madame Bates. Si j'ai assez de temps, j'ai une question à vous poser. Autrement, je vais revenir au deuxième tour de questions.

Comme vous le savez sûrement, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, dans son Processus de consultation régionale sur la réforme du Programme d'aide au revenu, notait que le Programme de sécurité économique pour les chasseurs cris, une forme de revenu garanti, était reconnu pour être un bon exemple de programme soutenant la culture et les activités traditionnelles. Le rapport souligne l'importance d'assurer une aide au revenu adéquate afin de permettre aux gens de sortir de la pauvreté plutôt que d'en rester prisonniers et de rester dans le besoin.

Comme vous le savez, l'une des décisions du tribunal canadien des droits de la personne, en 2022, visait à ce que les services post-majorité pour les jeunes des Premières Nations soient financés jusqu'à leur 26^e anniversaire, pour l'ensemble des provinces et des territoires.

Est-ce que le financement est adéquat? Est-ce que les résultats sont semblables à ceux du Programme de sécurité économique pour les chasseurs cris? Est-ce que cela permettrait de renforcer la capacité des communautés, ce que vous avez dit être très important? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui doit être fait? Si c'est le cas, comment est-ce que cela pourrait être amélioré?

M. Montour : Premièrement, il faut savoir que les services de soutien post-majorité sont présentement, pour nous, une inconnue. Je dis cela parce que le financement à un coût, c'est-à-dire que nous devons soumettre une proposition pour les services de soutien post-majorité que nous souhaiterions obtenir et que le Canada doit l'approuver et, par la suite, financer les services.

Par exemple, à Kahnawà:ke, nous avons élaboré un programme et nous espérons pouvoir offrir des logements de transition. Un nombre important de jeunes, qui étaient pris en charge, sont laissés à eux-mêmes à leur 18^e anniversaire, avec des habiletés fondamentales limitées. Souvent, il y a des difficultés pour ce qui est de l'école, des écoles de métiers ou d'autres programmes de formation professionnelle. Comment pouvons-nous les aider à bien se préparer à la vie qui les attend? Nous avons élaboré un programme complet, de A à Z. Nous l'avons proposé. Il a été soutenu, et il est passé aux étapes suivantes. Idéalement, un de ces jours, nous pourrions construire une résidence post-majorité pour les logements de transition. Mais cela a un prix, car nous ne savons pas ce que nous allons recevoir l'année prochaine. Rien n'est coulé dans le béton. Il n'a rien à planifier, à ce chapitre. Présentement, il s'agit de ce que nous pouvons imaginer.

Nous savons, bien sûr, qu'il y avait un accord potentiel entre l'Assemblée des Premières Nations, les chefs de l'Ontario, la nation Nishnawbe Aski et le Canada. Nous avons tous participé à la décision. Je ne savais pas clairement dans quelle mesure le

would be funded long term after that and what that would look like and how that would move on.

To answer the question of whether it is sufficient or not, I'm not sure. For me, there is a lot of potential, but it is so new to us. They announced the funding, but it took so long just to get services thought of, created, proposed, get funding back, then hire staff and then try to find a place to put them. All of those have taken time. We've only really been operational in the last six months to a year. It is going to take time to establish that. We're not getting support from the province in that way. It is all through the federal government.

For me, my hope is that whatever agreement comes on what post-majority care services are considered, that a funding stream is established, sustained and considers all First Nations youth. Part of it is that we only have our communities. Anyone who has been in placement is going to end up coming back to the community. Whether they are in placement now or from 18 to 26, how can we help transition them back? That is creating services and programs specifically. Without funding, you cannot do that.

Senator Ross: My question is for both of you. As you know, this study is looking at the issue of aging out of care, looking at various jurisdictions and looking at the various nuances of different sectors and specific issues. As the Senate looks at issues from a federal lens and perspective, what do you think would be a good outcome of this study that would help these vulnerable children on a federal level versus a provincial level? What would be the most beneficial scope for the results, in your opinion?

Ms. Bates: You asked, if I understand the question, what we think would be a good outcome of this particular study.

One of the main themes, when I reflect upon what needs to happen for young people and what needs to happen in child welfare, is the idea of collaboration and community. I believe that the best outcome is there needs to be an understanding and commitment to collaboration between provinces, territories and the federal government to make the system better, to acknowledge that it is not working.

I am going to digress here a little on what my colleague had said earlier. We often focus at the back end of the system as opposed to how we can be helping families. How are we preventing children from coming into care and requiring long-term care? We are focused here on young people aging out of foster care, and it is an important issue, but I think we have to look to the beginning. How are we supporting families and communities for better outcomes for children? Again, one of the

soutien post-majorité serait financé, à long terme, après cela, à quoi il ressemblerait et quelles seraient les prochaines étapes.

Pour répondre à la question, si c'est suffisant ou non, je n'en suis pas sûr. Je crois que cela a beaucoup de potentiel, mais c'est vraiment une nouveauté pour nous. Le gouvernement a annoncé le financement, mais la conception, la création et la proposition des services ainsi que la reprise du financement et la dotation en personnel ainsi que le processus de placement, tout cela a pris énormément de temps. Toutes ces choses ont pris du temps. Nous sommes réellement fonctionnels depuis six mois à un an. Cela va prendre du temps à mettre en place. Nous ne recevons pas de soutien de la province pour cela. Tout cela est fait par l'entremise du gouvernement fédéral.

J'espère que, peu importe l'accord qui est conclu sur les services de soins post-majorité qui sont considérés, qu'un volet de financement sera établi et maintenu et qu'il tiendra compte de tous les jeunes des Premières Nations. Un des morceaux du casse-tête est que nous avons seulement nos communautés. Toute personne qui a été placée va revenir, un jour ou l'autre, dans sa communauté. Qu'il s'agisse de jeunes pris en charge maintenant, ou pris en charge de 18 à 26 ans, comment pouvons-nous les aider à faire cette transition? Nous devons créer des services et des programmes précis. Sans financement, il est impossible de le faire.

La sénatrice Ross : Ma question s'adresse à vous deux. Comme vous le savez, l'étude porte sur la question de la vie après la famille d'accueil, et nous regardons les diverses administrations ainsi que les diverses nuances entre les secteurs et les enjeux précis. Puisque le Sénat envisage la question dans l'optique fédérale, quelle serait une bonne conclusion de l'étude, qui permettrait d'aider les enfants vulnérables à l'échelle fédérale, plutôt qu'à l'échelle provinciale? Quelle serait la portée la plus avantageuse des résultats, selon vous?

Mme Bates : Si j'ai bien compris la question, vous me demandez quelle serait une bonne conclusion pour cette étude précise.

L'une des thématiques principales, lorsque je réfléchis à ce qui doit être fait pour les jeunes et à ce qui doit être fait pour le système de protection de la jeunesse, c'est l'idée de collaboration et de communauté. Je crois que la meilleure conclusion serait que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral comprennent et acceptent qu'il faut collaborer afin d'améliorer le système, en reconnaissant qu'il ne fonctionne pas.

Je vais m'écarter un peu du sujet, pour revenir à ce que ma collègue a dit précédemment. Nous nous concentrons souvent sur l'arrière-plan du système plutôt que sur la façon dont nous pouvons aider les familles. Comment empêcher que des enfants soient pris en charge et aient besoin d'une prise en charge à long terme? Ici, nous nous concentrons sur les jeunes qui quittent les foyers, et c'est une question importante, mais je crois que nous devons porter notre regard sur le début. Comment

central messages needs to be that we need to collaborate. There needs to be collaboration. You need to look at the child welfare system differently. We need to reimagine what it should be, because, again, it is not working.

Senator Ross: Thank you.

Mr. Montour: I completely agree that the idea of collaboration is critical to the long-term success of our youth. Tripartite agreements and coordinating agreements between federal, provincial and the community itself are mechanisms that could be put into place.

I have to add that, for me, I would hope there is consistent and sustained long-term funding for post-majority care. The best way I can encourage Canada to think about it is that it is an investment. Why? If we could help youth who have been traumatized in their homes to such a degree that they have to be removed from the home and placed outside of their home — they are already traumatized. There is a potential loss of culture, language, relationship and family. How do we reconnect that? If we don't put that effort in, the chances are that their children are also going to be in care. We have to put the work in now. That is when they are having babies, right? When they are 18 to 29 is a big part, if not before. Let's support them in that process right away.

Funding had ended traditionally at 18. If we can look at a long-term plan that includes considerations for capital infrastructure, because you cannot do something without it; considerations of how to support language efforts. I say that because two weeks ago I was at the Official Languages Committee. Yes, English and French across Canada are recognized languages, but within our own community, we are struggling to maintain [*Indigenous language spoken*] We were colonized by the English. At the same time, all the laws said that even though we told you to speak English, now we are telling you to speak French, and meanwhile our language is disappearing. That is a big challenge when a young person is struggling with their identity and language, and they have to survive in these moving challenges.

Even recognizing our knowledge as critical, as opposed to, "You have to go to university; you have to go through our system in order to be recognized as professional and therefore get the same type of credentials." Somebody who has been a medicine worker, who is a healer, who is a seer, all of those should be recognized as similar. It is lifelong learning, but it is not recognized in the same way. How do we change those systems that support that?

soutenons-nous les familles et les communautés afin d'assurer de meilleurs résultats pour les enfants? Encore une fois, l'un des messages clés est que nous devons collaborer. Il doit y avoir une collaboration. Nous devons envisager différemment le système de protection de l'enfance. Nous devons le réimaginer, car, je le répète, il ne fonctionne pas.

La sénatrice Ross : Merci.

M. Montour : Je suis tout à fait d'accord pour dire que la collaboration est essentielle à la réussite à long terme de nos jeunes. Les accords tripartites et les accords de coordination entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la communauté elle-même sont des mécanismes qui pourraient être mis en œuvre.

Je dois ajouter que, j'espère, personnellement, qu'il y aura un financement constant et durable, à long terme, pour le soutien post-majorité. J'encourage le Canada à voir cela comme un investissement. Pourquoi? Si nous pouvons aider des jeunes qui ont été tellement traumatisés chez eux qu'ils doivent être retirés et placés à l'extérieur — ils sont déjà traumatisés. Il y a une perte potentielle de la culture, de la langue, des relations et de la famille. Comment pouvons-nous renouer ces liens? Si nous ne faisons pas ces efforts, il est très probable que leurs enfants seront eux aussi pris en charge. Nous devons nous retrousser les manches maintenant. C'est à cet âge-là qu'ils ont des enfants, n'est-ce pas? C'est entre 18 et 29 ans qu'ils ont des enfants, si ce n'est pas avant. Offrons-leur un soutien dès maintenant, pour cela.

Traditionnellement, le financement prend fin à leur 18^e anniversaire. Si nous pouvons envisager un plan à long terme qui tient compte des immobilisations, parce que l'on ne peut rien faire sans cela, et qui soutient les efforts en matière de langue. Je dis cela parce que, il y a deux semaines, j'ai comparu devant le Comité des langues officielles. Oui, l'anglais et le français, dans l'ensemble du Canada, sont des langues reconnues, mais dans nos communautés, nous peinons [*mots prononcés dans une langue autochtone*]. Nous avons été colonisés par les Anglais. Parallèlement, les lois prévoient que nous devons maintenant parler français, alors qu'ils prévoyaient avant que nous devions parler anglais, et pendant ce temps, nos langues disparaissent. Cela représente un défi important lorsqu'une jeune personne éprouve des difficultés liées à son identité et à sa langue, et qu'elle doit survivre malgré ces défis qui changent constamment.

La reconnaissance de notre savoir est, elle aussi, essentielle, plutôt que de dire : « vous devez aller à l'université; vous devez passer par notre système afin d'être reconnu comme professionnel et avoir d'obtenir les mêmes types de compétences. » Quelqu'un qui a été médecin, qui est un guérisseur, qui est un devin, toutes ces choses, doivent être reconnues comme étant semblables. C'est un apprentissage qui dure toute une vie, mais il n'est pas reconnu de la même façon.

The Deputy Chair: Colleagues, in the interests of time — we have four senators on second round — we will reduce the time to four minutes each.

Senator Arnot: This question is for Ms. Bates. Given Nunavut's unique cultural and geographic challenges, how does your office work to ensure that youth in care maintain connections to their communities, culture and language when they age out?

Ms. Bates: Thank you for the question.

Again, one of the things that my office does is we connect with young people through individual advocacy cases. We work very hard to ensure that, if there has been that loss of connection — which in many cases there has been, but we have parameters around confidentiality and those types of things — trying to make sure that the parents are involved when we are working through an individual advocacy case. Again, it is reimagining that. It is about community and collaboration. A young person is not going to be successful in their life if they are not connected with their family, if they are not connected — rightfully so, some families are not healthy, and it is not healthy potentially for that young person. But how do we still make those connections? We try, wherever possible, as I said, to include the parents and family in our individual advocacy work.

Again, we are not a front-line service provider. Really, what we are trying to do is to work with the departments to try to, for example, build transition plans, ensure that they are planning, ensure that they are informing parents, that they are working with parents on a reunification plan and on visits if the young person is out of territory. It is those types of things. We almost work indirectly in many ways. Really, it is compelling the department to make decisions that are in the best interests of children. What is in the best interests of children is trying to get them back to their community and working with that young person to build the skills and work with the family to address whatever concerns are keeping them outside of the family home.

Senator Pate: Just to finish off on what we were discussing earlier, I am interested, Mr. Montour, in whether the financial supports are also something that is being looked at in addition to the services for young people.

I will ask the question of Ms. Bates as well at the same time, because Nunavut, like the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls inquiry, looked at the whole issue of basic income as a means of trying to assist in some — what sparked

Comment pouvons-nous changer les systèmes qui soutiennent cela?

La vice-présidente : Chers collègues, pour gagner du temps — nous avons quatre intervenants pour la deuxième série de questions —, je vous accorderai quatre minutes chacun.

Le sénateur Arnot : Ma question s'adresse à Mme Bates. Compte tenu des défis culturels et géographiques propres au Nunavut, que fait votre bureau pour assurer que les jeunes pris en charge gardent leurs liens avec leurs communautés, leur culture et leur langue lorsqu'ils ne sont plus pris en charge?

Mme Bates : Je vous remercie de la question.

Encore une fois, une des choses que fait mon bureau est que nous communiquons avec les jeunes au moyen d'initiatives de défense des droits individuels. Nous faisons tout notre possible pour que, si les liens ont été coupés — ce qui est très souvent le cas, mais nous avons des exigences en matière de confidentialité et ce genre de choses —, les parents soient impliqués lorsque nous nous occupons d'un dossier de défense des droits individuels. Encore une fois, cela doit être repensé. Nous devons miser sur la communauté et la collaboration. Un jeune ne pourra pas réussir dans la vie s'il n'a pas de lien avec sa famille, s'il n'a aucun lien — bien sûr, certaines familles sont toxiques, et ce n'est potentiellement pas sain pour le jeune. Mais comment pouvons-nous quand même renouer les liens? Nous essayons, chaque fois que c'est possible, comme je l'ai dit, d'impliquer les parents et la famille dans nos initiatives de défense des droits individuels.

Encore une fois, nous ne sommes pas des fournisseurs de services de première ligne. Ce que nous essayons de faire, c'est de collaborer avec les ministères pour, par exemple, élaborer des plans de transition, nous assurer qu'une planification est faite, nous assurer que les parents sont informés, nous assurer qu'ils travaillent avec les parents sur un plan de réunification et sur des visites, si le jeune est à l'extérieur du territoire. Ce genre de choses. Nous travaillons presque indirectement à bien des égards. Nous devons encourager le ministère à prendre des décisions qui sont dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce qui est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est qu'il retourne dans sa communauté, et il faut collaborer avec le jeune pour qu'il acquière des compétences et travailler avec la famille pour régler les problèmes, quels qu'ils soient, qui empêchent le jeune de rester chez lui.

La sénatrice Pate : Pour conclure sur ce dont nous avons discuté précédemment, monsieur Montour, j'aimerais savoir si un soutien financier est envisagé, en plus des services fournis aux jeunes.

Je pose également la question à Mme Bates, parce que le Nunavut, tout comme l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, considérait la question du revenu de base comme un mécanisme de soutien; votre

me to ask this is your discussion about preventing young people from being in care, and we know those kinds of supports can be crucial.

I am also curious how many of the agreements referred to can be — it sounds like renewable six-month agreements up to age 26, from age 16 to 26, if I read it correctly, that are available through Nunavut. How many of those happen?

Perhaps Mr. Montour and then Ms. Bates.

Mr. Montour: I will be quick.

Yes, there are direct and indirect costs that we can apply for. When I think of services, I think of the indirect services we try to put in place. More often than not they are coming to the community to try to access something. If we do not have the services available, they end up being lost within the system itself. That is what I meant, but yes, there are direct costs we are also applying and supporting.

The other thing is that I liked the idea of what you said about the Cree. For our community, for example, we were traditionally farmers. A lot of it is looking on the land in the sense of teaching skills with planting, growing and harvesting in those. Some of it is limited in there.

The other thing we need to consider, in trying to be creative with the resources, is those youth who are now even past 26 who have accumulated bills and things that are now putting them in a situation of debt. They are digging themselves into holes because of no other options and lack of knowledge; just ignorance. How do we help to support them in that way too?

Ms. Bates: You asked me about the extended care agreements.

Again, one of the things I said in my opening statement, and I will reiterate, is that the data collection here in Nunavut is not very robust. In fact, it is quite deficient. I have been the representative here for five years. I'm entering into my sixth year. Over the five years, I have asked the department to actively tell me how many agreements they have in place. For the first three years that I was here, they could not tell me. Up until recently, they could not tell me how many children they had in care. Yes, it is quite a shocking situation when you think about it. Only in January of this year were they able to tell me how many children, and who they were, were in out-of-territory care.

discussion sur la prévention du placement des jeunes a fait surgir cette question dans mon esprit, et nous savons que ce genre de soutien peut être crucial.

Je me demande également combien il y a d'accords au Nunavut. Si j'ai bien lu, je crois qu'il y a des accords de six mois renouvelables jusqu'à 26 ans, de 16 à 26 ans. Combien y en a-t-il?

Peut-être que M. Montour peut répondre, ensuite Mme Bates pourra répondre.

M. Montour : Je vais faire vite.

Oui, il y a des coûts directs et indirects pour lesquels nous pouvons faire une demande. Lorsque je pense aux services, je pense aux services indirects que nous essayons de mettre en place. La plupart du temps, les jeunes visitent la communauté pour essayer d'accéder à quelque chose. Si les services ne sont pas accessibles, les jeunes tombent dans les failles du système lui-même. C'est ce que je voulais dire, mais, oui, il y a des coûts directs que nous soutenons et pour lesquels nous faisons des demandes.

L'autre chose, c'est que j'ai bien aimé ce que vous avez dit au sujet des Cris. Dans notre communauté, par exemple, nous sommes traditionnellement agriculteurs. Nous voyons la terre comme une possibilité d'enseigner des habiletés en lien avec la plantation, la culture et la récolte. C'est parfois limité à cela.

L'autre chose dont nous devons tenir compte, si nous voulons être créatifs avec les ressources, c'est que les jeunes qui ont dépassé l'âge de 26 ans ont accumulé des factures et ont fait des choses qui les ont endettés. Ils s'enfoncent eux-mêmes en raison d'un manque d'options de rechange et de manque de connaissances; en raison de l'ignorance. Comment pouvons-nous les aider à ce chapitre-là également?

Mme Bates : Vous m'avez posé une question sur les accords de soutien post-majorité.

Encore une fois, l'une des choses que j'ai dites dans ma déclaration préliminaire, et que je vais répéter, est que la collecte de données, ici, au Nunavut, n'est pas très solide. Dans les faits, elle a d'importantes lacunes. Cela fait cinq ans que je suis représentante. Cela va bientôt faire six ans. Pendant ces cinq années, j'ai demandé au ministère de me dire combien d'accords ils avaient conclus. Pendant les trois premières années où j'ai été en fonction, je n'ai pas eu de réponse. Jusqu'à très récemment, le ministère ne pouvait pas me dire combien d'enfants il avait à sa charge. Oui, c'est assez choquant quand on y pense. C'est seulement en janvier de cette année que le ministère a pu me dire combien d'enfants étaient pris en charge à l'extérieur du territoire et qui ils étaient.

As part of our annual report, we request statistics from each department. One of the statistics that we request every year is, how many extended support agreements do you have? This year, the department reported that they had 32 agreements currently in place. You have to treat that number with a bit of suspicion, given the history. The year before, it was 35 in place.

Extended support agreements — again, it is based on the colonial system. Often extended support agreements — and this case is no different — require compliance from the young person. It is in the hands of the director, if you will, to negotiate those agreements, and if the young person is not compliant, if they are not doing what the director wants them to be doing or they are resistant, they can be cut off very easily, which is a major concern for me. You are also asking young people who have been subject to a lot of trauma who, in most cases, just want to be free. They've been told what to do for a very significant period of time.

The application of these extended support agreements is problematic. I feel that, although they offer supports, they are limited in the supports that they offer. Again, they are based on a compliance model, if you will.

The Deputy Chair: I wish to ask a follow-up question to your response to Senator Pate, Ms. Bates. You said there are a number of children in out-of-territory care. Does that mean that they are also in trans-racial placements? If so, what efforts are there in place to provide culturally responsive care for these children?

Ms. Bates: That is a very good question. Again, only this past January was the department able to actually tell me who these children are and where they actually were. I would say the high majority of children who are currently placed outside of the territory are in residential care. There have been many ongoing issues — as it has been widely reported — about cultural questions like: How do you keep connected to a community? How do you maintain your culture when you are living out of your community, out of the territory, away from your family, away from your extended family, and you are only allowed two trips a year to come back to your community, and that is only if the director is able to facilitate that, i.e. they have the staff. There are any number of issues that can come up.

One issue that we have been trying to address is ensuring that cultural plans are in place. On the list of issues we are trying to address, it is one of 100. Certainly, the young people in out-of-territory care has been of significant concern to us because the department, quite frankly, didn't even know where they were, the majority of them. To say that they were in culturally

Dans le cadre de notre rapport annuel, nous avons demandé à chaque ministère de nous fournir des statistiques. Entre autres, nous demandons chaque année combien d'accords de soutien post-majorité ont été conclus. Cette année, le ministère a dit qu'il avait 32 accords présentement en vigueur. Vous ne devez pas nécessairement le croire sur parole, compte tenu de l'historique. L'année dernière, il y en avait 35.

Les accords de soutien post-majorité... encore une fois, c'est fondé sur le système colonial. Souvent, les accords de soutien post-majorité — et ce n'est pas différent dans ce cas-ci — exigent que les jeunes les respectent. C'est au directeur, disons, de négocier ces accords et, si les jeunes ne les respectent pas, s'ils ne font pas ce que le directeur veut qu'ils fassent, ou qu'ils résistent, ils peuvent être facilement écartés, ce qui me préoccupe vraiment. Vous demandez aussi aux jeunes qui ont vécu beaucoup de traumatismes et qui, dans la plupart des cas, veulent seulement être libres... On leur a dit quoi faire pendant vraiment longtemps.

La mise en œuvre de ces accords de soutien post-majorité est problématique. J'ai l'impression que, même si du soutien est offert, celui-ci est très limité. Encore une fois, il est fondé sur un modèle de conformité, disons.

La vice-présidente : Madame Bates, j'aimerais vous poser une question en lien avec la réponse que vous avez donnée à la sénatrice Pate. Vous avez dit que beaucoup d'enfants étaient placés dans un foyer à l'extérieur du territoire. Est-ce que cela veut dire qu'ils sont placés dans un foyer non autochtone? Si c'est le cas, quelles mesures sont prises pour offrir à ces enfants des soins qui tiennent compte de la culture?

Mme Bates : C'est une très bonne question. Encore une fois, ce n'est qu'en janvier passé que le ministère a pu me dire dans les faits qui étaient ces enfants et où ils étaient placés. Je dirais que la grande majorité des enfants actuellement placés à l'extérieur du territoire sont dans des établissements. Il y a eu de nombreux enjeux — comme cela a été largement rapporté — en lien avec la culture, et on s'est posé des questions : Comment faire pour garder le lien avec la communauté? Comment pouvez-vous maintenir votre culture lorsque vous vivez à l'extérieur de votre communauté, à l'extérieur du territoire, loin de votre famille, loin de votre famille élargie, et que vous ne pouvez retourner dans votre communauté que deux fois par année, et ce, seulement si le directeur peut prendre des dispositions pour vous le permettre, c'est-à-dire s'il y a suffisamment de personnel. Il y a plein de problèmes qui peuvent survenir.

Un des enjeux que nous avons tenté de régler, c'est de s'assurer que des plans axés sur la culture sont établis. C'est l'un des 100 enjeux énumérés sur la liste des enjeux que nous tentons de régler. Évidemment, nous sommes très préoccupés par les jeunes qui sont dans des foyers à l'extérieur du territoire parce que, franchement, le ministère ne savait même pas où ces jeunes

appropriate placements? I suspect not. I know not. The department has put what they call a client liaison officer position in place in an effort to connect and to build cultural plans. We are monitoring that aspect of it at this point in time.

[Translation]

Senator Gerba: Ms. Bates, my question is for you. It actually builds on the questions asked by two of my colleagues. You both talked about the lack of connections between Indigenous children and their families, or even the complete absence of any relationship. Do you have any recommendations for measures that could be taken to ensure closer connections between families and children, especially children aging out of the system? Ms. Bates, perhaps you could start.

[English]

Ms. Bates: It's a very complicated question. I do not think that there is an easy answer to it. Maintaining those connections — especially with out-of-territory care — is incredibly difficult. There needs to be a focus on maintaining young people in the community, being able to create placements in communities and maintaining them. Typically, in smaller communities, even if you are not with your family, your extended family is still around, and you can ensure those connections.

I am a big proponent in child welfare of family group conferencing, putting families in the driver's seat, so to speak, when a child protection concern arises and having everyone come to a meeting to talk about what the concerns are. If my child has to go in out-of-home care, how can we stay connected? How are we going to make sure that your child is not being lost? It is putting the family, the extended family and the community members in that position to be making those plans — not the director or the institution making those decisions. We need to get back to the basics and talk about how we empower parents, family, extended family and community to be doing child welfare so that we can maintain those connections. It is a major, fundamental shift in thinking about child welfare.

Mr. Montour: If I may add, Kahnawà:ke has been delivering and had a delegated authority to deliver services for about 40 years now. Obedjiwan has just started because of Bill C-92. Other communities are not even there yet. Many directors of youth protection are taking decisions on the children in their communities and removing them, as we discussed today.

se trouvaient, dans la majorité des cas. Puis-je dire qu'ils ont été placés d'une façon convenable sur le plan culturel? Je pense que non. Je ne le sais pas. Le ministère a créé un poste d'agent de liaison avec la clientèle pour tenter de tisser des liens et de concevoir des plans axés sur la culture. Nous surveillons cela, présentement.

[Français]

La sénatrice Gerba : Madame Bates, ma question s'adresse à vous. En fait, c'est aussi une question de suivi à celles de mes deux collègues. Vous avez tous les deux mentionné le manque de relation entre les enfants autochtones et leur famille d'origine, voire l'absence totale de cette relation. Avez-vous des recommandations de mesures que l'on pourrait prendre pour favoriser une plus grande proximité entre les familles et les enfants, en particulier les enfants qui sortent du système? Madame Bates, vous pouvez commencer.

[Traduction]

Mme Bates : C'est une question très complexe. Je ne pense pas qu'il y ait de réponse facile. Maintenir ces liens — surtout en ce qui concerne les foyers à l'extérieur du territoire — est incroyablement difficile. Il faut s'assurer que les jeunes puissent rester dans la communauté, qu'ils puissent être placés dans les communautés et y rester. Habituellement, quand il est question de petites communautés, même si vous n'êtes pas avec votre famille, vous avez tout de même de la famille élargie autour de vous et vous pouvez entretenir ces liens.

J'insiste beaucoup, quand il est question de protection de l'enfance, sur les conférences et les groupes de famille, et je mets les familles à l'avant-plan, disons, lorsque des préoccupations liées à la protection de l'enfance surviennent, et je demande à tout le monde de se réunir pour parler de ces préoccupations. Si mon enfant doit être placé à l'extérieur de son foyer, comment pourrions-nous garder contact? Comment pouvons-nous nous assurer que cet enfant ne sera pas perdu? C'est à la famille, à la famille élargie et aux membres de la communauté d'établir ces plans — ce n'est pas au directeur ou à l'établissement de prendre ces décisions. Nous devons revenir à la base, et parler de la façon dont nous pouvons permettre aux parents, à la famille, à la famille élargie et à la communauté de trouver un foyer d'accueil à l'enfant afin que celui-ci puisse maintenir ces liens. C'est un changement fondamental majeur de la façon d'envisager la protection de l'enfance.

M. Montour : J'aimerais ajouter que, Kahnawà:ke offre des services et s'est vu confier le pouvoir d'offrir des services il y a environ 40 ans maintenant. Obedjiwan vient de commencer grâce au projet de loi C-92. D'autres communautés ne sont pas encore rendues là. De nombreux directeurs des services de protection de la jeunesse prennent des décisions qui concernent les enfants de leurs communautés et les envoient ailleurs, comme on l'a dit aujourd'hui.

I would echo Ms. Bates' comments that the solution is placement in the community so the investment of director review protection and all those *centres jeunesse* is about supporting and establishing foster-care programs in the community. Most often, they are not invested in the community and they do not know a home, so they place them outside. They are not taking the steps to work with the community to create a foster-care program that then establishes that.

I speak from experience because when we first started, prior to taking over, almost all of our placements were external. All of our placements now are internal except for special needs, because we have very limited ability to provide a foster home for special needs because of the depth of services that are required within it. Our next goal is to create that internally. That is going to create partnership between the feds, the province and the community in order to establish a 24-hour care service. There are many services that are required when you have special needs that support it. For that one, we're getting support.

Group homes are all external. We do not have one internally right now. Part of that is a decision because we do not want to create a group home where parents would drop off their child and say, "Fix them." It needs to be the whole family that is being supported in that way. That is our goal in that way.

Until we created our own foster-care program, developed foster homes, recruited, encouraged and provided ongoing support to those foster homes, that is the success that those communities will need.

[Translation]

Senator Gerba: I have a question about the results of the agreements you mentioned earlier with the directors of child and family services. Have those agreements ever been evaluated? What were the results? Should the federal government be doing more to support this kind of initiative?

[English]

Ms. Bates: I just want to clarify: Are you speaking about the extended support agreements?

Senator Gerba: Yes.

Ms. Bates: I do not think evaluating the agreements themselves is going to be a fruitful exercise.

Je me ferais l'écho des commentaires de Mme Bates : la solution, c'est de placer les enfants dans la communauté de sorte que le rôle du directeur qui hérite du dossier de la protection et de tous ces centres jeunesse consiste à soutenir et à établir des programmes de placement familial dans la communauté. La plupart du temps, ils ne sont pas investis dans la communauté, et ils ne connaissent pas les foyers, donc ils placent les jeunes à l'extérieur. Ils ne prennent pas les mesures nécessaires pour travailler avec la communauté et créer des programmes de placement qui permettent cela.

C'est ce que j'ai vécu, parce que, lorsque nous avons commencé, avant de prendre les rênes, presque tous nos placements étaient externes. Ils sont maintenant tous internes sauf ceux qui concernent des besoins spéciaux, parce que nous sommes très mal outillés pour trouver une famille d'accueil à des jeunes ayant des besoins spéciaux compte tenu de la complexité des services requis. Notre prochain objectif est d'établir cela à l'interne. Cela supposera des partenariats entre le fédéral, la province et la communauté afin de mettre en œuvre un service de soins 24 heures sur 24. De nombreux services sont requis lorsque vous avez des besoins spéciaux qui justifient ce service. À cet égard, nous avons le soutien.

Les foyers de groupe se trouvent tous à l'extérieur du territoire. Nous n'en avons pas un seul sur le territoire, présentement. C'est en partie une décision que nous avons prise parce que nous ne voulions pas avoir des foyers de groupe où les parents pourraient laisser leurs enfants en disant : « Corrigez-le moi. » Toute la famille doit être soutenue dans ce processus. C'est notre objectif.

Il nous faut mettre en œuvre notre propre programme de protection de la jeunesse, bâtir des foyers d'accueil, recruter du personnel, encourager ces foyers d'accueil et offrir du soutien continu... C'est le genre de réussite dont ces communautés auront besoin.

[Français]

La sénatrice Gerba : J'ai une question sur les résultats des ententes dont vous avez parlé plus tôt avec les directeurs de services à l'enfance et à la famille. Avez-vous déjà évalué ces ententes? Quels ont été les résultats? Le gouvernement fédéral devrait-il en faire davantage pour soutenir ce genre d'initiative?

[Traduction]

Mme Bates : J'aimerais seulement préciser une chose : vous parlez des accords de soutien post-majorité?

La sénatrice Gerba : Oui.

Mme Bates : Je ne pense pas que ce serait très productif d'évaluer les accords eux-mêmes.

An agreement is exactly that; it is an agreement that I will give you a service for this as opposed to a fundamental shift of how we view young people and families. Agreements, although good, are structured to offer you a service. It is not a family connection. It is not, “This is how I am going to maintain your culture.” It is, “I am going to pay for your rent and for those things.” I do not think that they are effective because they are service-based. It is not culturally or trauma-informed based. It is not saying, “These are what your emotional, physical and mental needs are.” It is not a comprehensive agreement. You need a plan. You need to see a person as a whole person and all of the parts. That is an important distinction.

We need to reimagine how we treat families, the services and the supports offered to families and to young people aging out of the system and currently in the system. It is hard work to make the connections and to deal with the trauma. We need to get away from the agreement situation.

The Deputy Chair: I wish to ask a question about intersectionality. Mr. Montour, you touched on that in your previous response to my colleague in terms of Indigenous children who might have some exceptionalities. Are they living with additional vulnerabilities? You have touched on that. I do not know if you have anything that you would like to add to that.

Also, Ms. Bates, do you have anything that you want to add to that? Looking specifically at Indigenous children with exceptionalities, are there unique vulnerabilities they or their families are dealing with?

Ms. Bates: With young people in Nunavut who have significant medical issues that require out-of-home care, they are largely all down South in out-of-territory placements. There is a barrier. They are completely disconnected from their family. How often are they seeing their parents and family and those types of things? I think they are additionally vulnerable because they cannot receive the services they require to maintain their health, and I think that puts them at a much higher risk.

I always say that a young person’s risk increases the minute they leave the family home. Then their risk increases again if they leave the community. Their risk increases again when they leave the territory. When I’m talking about risk, I’m talking about the familial connection, the supports, the trauma element — it all becomes interconnected.

The Deputy Chair: Anything to add, Mr. Montour?

Mr. Montour: Yes, absolutely.

Un accord, c’est exactement cela; on s’entend sur le fait que je vais vous offrir un service en échange; ce n’est pas un changement fondamental de la façon dont nous voyons les jeunes et les familles. Même si les accords sont de bonnes choses, ils sont conçus pour vous offrir un service. Ce n’est pas un lien familial. Ce n’est pas « C’est ainsi que je vais garder votre culture en vie ». C’est « Je vais payer pour ton loyer et pour ces choses ». Je ne crois pas que ces accords sont efficaces parce qu’ils sont axés sur des services. Ils ne tiennent pas compte de la culture ou des traumatismes. Ils ne disent pas « Voici vos besoins affectifs, physiques et psychologiques ». Ce n’est pas un accord global. Vous avez besoin d’un plan. Vous devez tenir compte de la personne à part entière et de toutes ses facettes. C’est une distinction importante.

Nous devons repenser la façon dont nous traitons les familles ainsi que les services et les soutiens offerts aux familles et aux jeunes qui atteignent la majorité et ne sont plus pris en charge par le système et aux jeunes qui s’y trouvent encore aujourd’hui. C’est difficile de tisser des liens et de gérer un traumatisme. Nous devons nous éloigner des accords.

La vice-présidente : J’aimerais poser une question au sujet de l’intersectionnalité. Monsieur Montour, vous avez brièvement parlé de cela lorsque vous avez répondu précédemment à ma collègue en ce qui concerne les enfants autochtones qui pourraient avoir des besoins spéciaux. Vivent-ils avec davantage de vulnérabilités? Vous en avez parlé brièvement. Je ne sais pas si vous voudriez ajouter quelque chose à ce sujet.

Aussi, madame Bates, voudriez-vous ajouter quelque chose? En ce qui concerne les enfants autochtones ayant des besoins spéciaux, les familles qui en prennent soin doivent-elles gérer des vulnérabilités particulières?

Mme Bates : En ce qui concerne les jeunes du Nunavut qui ont des problèmes médicaux importants et qui doivent être placés à l’extérieur du foyer, ils se retrouvent souvent loin au sud, à l’extérieur du territoire. C’est un obstacle. Ils sont complètement coupés de leur famille. À quelle fréquence voient-ils leurs parents et leur famille, et d’autres questions comme cela? Je pense qu’il y a des vulnérabilités supplémentaires parce qu’ils ne peuvent pas recevoir les services dont ils ont besoin pour être en santé, et je pense que cela les expose à un risque beaucoup plus grand.

Je dis toujours que les risques d’un jeune augmentent dès la minute où il quitte la maison familiale. Puis, son risque augmente encore s’il quitte la communauté. Son risque augmente, encore une fois, quand il quitte le territoire. Quand je parle de risque, je parle du lien familial, du soutien, de la composante du traumatisme — tous ces aspects sont interreliés.

La vice-présidente : Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Montour?

M. Montour : Oui, absolument.

I think special needs have a doubled number of challenges. Not only are they dealing with their special need, depending upon what their special need is, but if they are in a home that is also being challenged as a result of child welfare, then there are other types of traumas that are playing a part in it. Placements outside of that home with families that may not be familiar with that child's challenges are doubly challenged.

Jordan's Principle only lasts until 18, so after 18, they have specific needs that are not being met by Jordan's Principle and may not be met through post-majority, depending on what those services are. Depending upon the connection back to community, they might be challenged.

There are limited resources to be able to put them in community, so they end up being placed externally sometimes. If we could put supports to keep them in their homes as long as possible and support them, then we are reaching success.

The challenge is when their caregiver starts becoming elderly or can no longer care for them. Then we have to place them again. Now they're adults, sometimes nonverbal or sometimes only understanding English. If we don't have resources in community, then it's external, hoping for waiting lists and everything else. Sometimes, it is placement in a French-speaking resource, so now it's a nonverbal person who may only understand English who is placed in a French home because that's the only recourse we have.

Again, it is resources internally — they are just not there — so it is creating collaboration in order to start building that, and it is building it over time.

Absolutely, in all stages, they are challenged, depending on what their special need is.

The Deputy Chair: That brings us to the end of our time. On behalf of the committee, I want to sincerely thank both our witnesses for appearing before us this evening. Your testimony will be very helpful to our deliberations and study. Thank you.

Je pense que les besoins spéciaux représentent deux fois plus de défis. Il faut non seulement gérer le besoin spécial et tout ce qu'il suppose, mais, si l'enfant se retrouve dans un foyer qui fait face à son lot de défis en lien avec la protection de la jeunesse, il y a aussi d'autres types de traumatismes qui entrent en jeu. Les placements à l'extérieur de ce foyer et auprès de familles qui pourraient ne pas bien saisir les défis auxquels cet enfant fait face comportent deux fois plus de défis.

Le principe de Jordan ne s'applique que jusqu'à 18 ans, donc, après leur 18^e anniversaire, ces enfants ont des besoins spéciaux qui ne sont pas comblés par le principe de Jordan et qui ne pourraient pas être comblés après leur majorité, dépendant de la nature de ces services. Il pourrait y avoir des défis liés au lien avec la communauté.

Les ressources qui nous permettent de les réinsérer dans la communauté sont limitées, donc ils finissent parfois par être placés à l'extérieur du territoire. Si nous pouvions mettre en place du soutien pour qu'ils restent chez eux aussi longtemps que possible et si nous pouvions les soutenir, nous pourrions dire que nous avons réussi.

Le défi se pose quand les fournisseurs de soins commencent à être âgés ou ne peuvent plus prendre soin de ces enfants. Nous devons alors les replacer ailleurs. Il y a aussi des adultes, qui n'ont parfois pas l'usage de la parole ou qui parfois ne comprennent que l'anglais. Si nous n'avons pas les ressources dans la communauté, ils seront placés à l'extérieur du territoire, en espérant être inscrits sur une liste d'attente, et ainsi de suite. Parfois, ils sont placés dans des foyers où l'on parle français, donc maintenant nous avons une personne qui n'a pas l'usage de la parole qui comprend peut-être seulement l'anglais, qui est placée dans un foyer francophone, parce que c'est la seule solution qui s'offre à nous.

Encore une fois, c'est une question de ressources internes — nous n'en avons tout simplement pas —, donc nous avons besoin de collaborer pour commencer à en créer et à en créer au fur et à mesure.

Absolument, il y a des enjeux à toutes les étapes, selon le besoin spécial dont il s'agit.

La vice-présidente : Notre temps est maintenant écoulé. Au nom du comité, j'aimerais remercier de tout cœur nos deux témoins d'avoir comparu devant nous cet après-midi. Votre témoignage sera très utile dans le cadre de nos délibérations et de notre étude. Merci.

Honourable colleagues and guests, the public portion of our meeting is now over. We shall suspend this meeting for a few minutes and then resume in camera to discuss an agenda item.

(The committee continued in camera.)

Honorables collègues et invités, cela met fin à la partie publique de notre réunion. Nous allons maintenant suspendre la séance quelques minutes, puis nous reprendrons à huis clos pour parler d'un point à l'ordre du jour.

(La séance se poursuit à huis clos.)
